



# BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
RECHERCHE ET INNOVATION

## Bulletin officiel spécial n° 2 du 4 mars 2021

### SOMMAIRE

---

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment aux écoles supérieures de commerce et de gestion et autres secteurs de formation

note du 28-1-2021 (NOR : ESRS2103713X)

# Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment aux écoles supérieures de commerce et de gestion et autres secteurs de formation

NOR : ESRS2103713X  
note du 28-1-2021  
MESRI - DGESIP A1-5

Chaque année, est publié un numéro spécial du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (BOESRI), dans lequel figurent :

- la liste et les coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires (formations de commerce et de gestion et autres secteurs de formation au 1er septembre 2020), mentionnant les diplômes concernés ;
- le nombre de places offertes au titre de la session de concours 2021, dans les différentes voies d'admission (concours, admissions sur titres) ;
- les liens Internet permettant d'accéder aux informations relatives aux procédures d'admission dans ces établissements ;
- des informations générales sur les procédures d'évaluation.

## Sommaire

### **1. Liste et coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires**

1.1 Formations de commerce et de gestion

1.2 Autres secteurs de formation

↳ *Liste des établissements*

### **2. Admissions (banques communes et nombre de places)**

2.1 Banques et concours communs

2.2 Nombre de places offertes par école au titre de la session 2021 et regroupement des écoles par banque et concours communs (BCE-CCIP, Ecricome Prepa, Ecricome Bachelor, Sesame, Acces, Pass, EGC, Passerelle, Passerelle Bachelor, Ambition+), et concours propres des formations de commerce et gestion et autres secteurs de formation

↳ *Admissions*

### **3. Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission**

3.1 Écoles relevant de la Banque commune d'épreuves (BCE-CCIP)

3.2 Écoles relevant de la Banque Ecricome Prepa

3.3 Écoles relevant de la Banque Ecricome Tremplin

3.4 Écoles relevant de la Banque Ecricome Bachelor

3.5 Écoles relevant de la Banque Sesame

3.6 Écoles relevant de la Banque Acces

- 3.7 Écoles relevant de la Banque Pass
- 3.8 Écoles relevant de la Banque d'épreuves EGC
- 3.9 Écoles relevant de la Banque Passerelle
- 3.10 Écoles relevant de la Banque d'épreuves Passerelle Bachelor
- 3.11 Écoles relevant de la Banque Ambitions+
- 3.12 Écoles recrutant sur concours propre - Formations de commerce et de gestion
- 3.13 Écoles recrutant sur concours propre - Autres secteurs de formation

↳ *Épreuves de sélection*

#### **4. Procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management - calendrier 2021 - Internet**

↳ *Procédure de gestion*

#### **5. Procédure d'évaluation**

##### 5.1 Formations de commerce et de gestion

###### 5.1.1 Généralités

5.1.2 Dossier école pour une demande de diplôme visé (cf 5.2.2 pour le dossier de demande de reconnaissance par l'État)

5.1.3 Rôle et composition de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG)

##### 5.2 Autres formations

###### 5.2.1 Généralités

5.2.2 Dossier école pour la demande de reconnaissance par l'État et/ou de diplôme visé

↳ *Procédure d'évaluation*

#### **6. Maquette du diplôme visé**

↳ *Maquette du diplôme*

## 1. Liste et coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires

L'arrêté annuel dressant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer, à compter du 1er septembre 2020, un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires (arrêté du 8 juillet 2020) est consultable au Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2020.

### 1.1 Formations de commerce et de gestion (liste en vigueur au 1er septembre 2020)

Région académique	Établissement	Diplôme	Sites de formation	Début du Visa	Fin du Visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Auvergne Rhône-Alpes Académie de Clermont-Ferrand	ESC CLERMONT Business School (Ecole supérieure de commerce de Clermont-Ferrand)	Diplôme en management international (Bac+3 - Niveau 6)	Clermont-Ferrand	01/09/2018	31/08/2023			ESC Clermont-Ferrand 4Bd Trudaine 63037 CLERMONT-FERRAND Cedex 01	04 73 98 24 24	<a href="http://www.esc-clermont.fr/">www.esc-clermont.fr/</a>
		ESC Clermont Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Clermont-Ferrand	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021			
Auvergne Rhône-Alpes Académie de Grenoble	EGC Valence (Ecole de gestion et de commerce de Valence)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Valence	01/09/2020	31/08/2023			52-74, rue B. de Laffemas BP 1023 26010 VALENCE Cedex	04 75 75 70 18	<a href="http://www.egc2607.fr">www.egc2607.fr</a>

<p><b>Auvergne Rhône-Alpes</b> Académie de Lyon</p>	<p>EGC Centre Est (Ecole de gestion et de commerce Centre Est)</p>	<p>Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac + 3 – Niveau 6)</p>	<p>Bourg-en-Bresse Chalon-sur-Saône</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2025</p>			<p>80 rue Henri de Boissieu 01000 BOURG-EN-BRESSE  1 Avenue de Verdun BP 60190 71105 CHALON-SUR-SAONE CEDEX</p>	<p>04 28 02 18 50  03 85 42 36 83</p>	<p><a href="https://egc-centrest.fr/">https://egc-centrest.fr/</a></p>
<p><b>Auvergne Rhône-Alpes</b> Académie de Grenoble</p>	<p>GEM (Grenoble Ecole de Management)</p>	<p>Chargé d'affaires internationales (Bac+3 - Niveau 6)</p>	<p>Grenoble</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2025</p>			<p>12, rue Pierre Sépard BP 127 38003 GRENOBLE Cedex 01</p>	<p>04 76 70 60 60</p>	<p><a href="http://www.grenoble-em.com">www.grenoble-em.com</a></p>
<p>Manager d'affaires internationales (Bac+5 - Niveau 7)</p>	<p>Grenoble Paris Berlin Singapour</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2022</p>							
<p>ESC Grenoble Diplôme de l'école supérieure de commerce de Grenoble, d'études supérieures en management (Programme grande école) (Bac+5 - Niveau 7)</p>	<p>Grenoble</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2025</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2025</p>					
<p>Diplôme supérieur en développement digital et commercial (Bac+3 - Niveau 6)</p>	<p>Paris</p>	<p>01/09/2021</p>	<p>31/08/2024</p>							
<p><b>Auvergne Rhône-Alpes</b> Académie de Lyon</p>	<p>emlyon business school</p>	<p>Diplôme d'études supérieures en management international (Bac+4 - Niveau 6)</p>	<p>Saint-Etienne Paris Casablanca</p>	<p>01/09/2018</p>	<p>31/09/2023</p>			<p>23, avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY cedex</p>	<p>04 78 33 78 00</p>	<p><a href="http://www.em-lyon.com">www.em-lyon.com</a></p>
<p>Diplôme d'études supérieures en management avancé des affaires internationales (Bac+5 - Niveau 7)</p>	<p>Lyon (Ecully)</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2023</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2023</p>	<p>51 Cours Fauriel CS 80029 42009 SAINT-ETIENNE Cedex 9</p>	<p>04 77 49 63 49</p>	<p><a href="https://executive-em-lyon.com/">https://executive-em-lyon.com/</a>  <a href="http://www.bba.em-lyon.com">www.bba.em-lyon.com</a></p>		

		EM Lyon Programme Grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Lyon (Ecully)	01/09/2020	31/08/2023	01/09/2020	31/08/2023			
<b>Auvergne Rhône- Alpes</b>  Académie de Lyon	ESCD3A (Ecole supérieure de commerce et développement – Afrique, Amériques, Asie)	Responsable opérationnel à l'international (Bac+3 - Niveau 6)	Lyon	01/09/2016	31/08/2021			45-47, rue Sergent Michel Berthet 69258 LYON Cedex 09	04 72 85 73 73	<a href="http://www.ecole3a.edu">www.ecole3a.edu</a>
<b>Auvergne Rhône- Alpes</b>  Académie de Lyon	ESDES Lyon (Ecole supérieure pour le développement économique et social de Lyon)	Diplôme en management et gestion des entreprises (ex programme grande école) (Bac+5 - Niveau 7)	Lyon	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	10 place des Archives 69288 LYON Cedex 02	04 26 84 52 32	<a href="http://www.esdes.fr">www.esdes.fr</a>
<b>Auvergne Rhône- Alpes</b>  Académie de Lyon	IDRAC Business School (Institut de recherche et d'action commerciale)	Responsable du marketing et du développement commercial (Bac+3 - Niveau 6)	Bordeaux Grenoble Lyon Montpellier Nantes Nice Paris Toulouse	01/09/2020	31/08/2025			47 rue du Sergent Michel Berthet CP 607 - 69258 LYON Cedex 09  Site de Bordeaux 114 rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX	04 72 85 72 72  05 57 92 93 03	<a href="http://www.ecoles-idrac.com">www.ecoles-idrac.com</a>
		Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international (Bac+5 - Niveau 7)	Lyon	01/09/2017	31/09/2021	01/09/2017	31/09/2021	3 bis rue de la Condamine 38610 GIERES  Parc Euromédecine 499 rue Croix Verte 34090 MONTPELLIER  16 Bd Général De Gaulle 44200 NANTES  1200 Avenue M. Daunat Natura 4 - 06250 MOUGINS  20 bis jardins de Boieldieu 92800 PUTEAUX – LA	04 76 09 15 72  04 67 52 04 66  02 40 29 38 14  04 93 84 83 58  01 44 40 80 40	

									DEFENSE		
									Parc d'activités de Basso Cambo 4 rue Paul Berniès 31200 TOULOUSE	05 62 21 01 98	
<b>Auvergne Rhône-Alpes</b> Académie de Lyon	Institut Paul Bocuse	Diplôme en management international des arts culinaires (Bac+3 - Niveau 6)	Ecully	01/09/2019	31/08/2023				Château du Vivier BP 25 69131 ECULLY cedex	04 72 18 02 20	<a href="http://www.institutpaulbocuse.com">www.institutpaulbocuse.com</a>
		Diplôme de management de l'hôtellerie et restauration (Bac+4 - Niveau 6)	Ecully	01/09/2019	31/08/2023						
<b>Bourgogne Franche-Comté</b> Académie de Besançon	ESTA Belfort (Ecole supérieure des technologies et des affaires de Belfort)	Ingénieur d'affaires industrielles (ex Manager en ingénierie d'affaires industrielles) (Bac+5 - Niveau 7)	Belfort	01/09/2020	31/08/2024				3, rue du docteur Fréry 90004 BELFORT	03 84 54 53 53	<a href="http://www.esta-groupe.fr">www.esta-groupe.fr</a>
<b>Bourgogne Franche-Comté</b> Académie de Dijon	EGC Sens (Ecole de gestion et de commerce de Sens)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Sens	01/09/2020	31/08/2024				CCI de l'Yonne Pôle formation 1 Boulevard des Noyers Pompons 89100 SENS	03 86 49 40 72	<a href="http://www.cci89.fr/produit/egc/">www.cci89.fr/produit/egc/</a>
<b>Bourgogne Franche-Comté</b> Académie de Dijon	BSB Burgundy School of Business (ESC Dijon Bourgogne)	Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international (Bac+3 - Niveau 6)	Dijon Lyon	01/09/2019	31/08/2024				29, rue Sambin BP 50608 21006 DIJON Cedex	03 80 72 59 00	<a href="http://www.bsb-education.com">www.bsb-education.com</a>
		Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Dijon Lyon	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025				
<b>Bretagne</b>	Brest Business School	Diplôme en management international (Bac+3 - Niveau 6)	Brest	01/09/2019	31/08/2022				2, avenue de Provence CS 23812 29238 BREST Cedex 2	02 98 34 44 44	<a href="http://www.brest-bs.com">www.brest-bs.com</a>
		Diplôme en développement commercial et marketing digital (Bac+3 - Niveau 6)	Brest	01/09/2019	31/08/2022						
		Brest Business School Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Brest	01/09/2019	31/08/2022	01/09/2019	31/08/2022				

<b>Bretagne</b>	Rennes School of business (ESC Rennes)	Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3 - Niveau 6)	Rennes	01/09/2020	31/08/2025			2, rue Robert d'Arbrissel CS 76522 35065 RENNES Cedex	02 99 54 63 63	<a href="http://www.rennes-sb.fr">www.rennes-sb.fr</a>
		Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Rennes	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021			
<b>Centre-Val de Loire</b>	ESCEM (Ecole supérieure de commerce et de management)	Diplôme en management international (Bac+3 - Niveau 6)	Tours	01/09/2019	31/08/2023			8 rue Léo Délibes - Bâtiment D 37200 TOURS  17 Bd de Châteaudun 45000 ORLEANS	02 47 22 41 69	<a href="http://www.escem.fr">www.escem.fr</a>
		Diplôme en développement commercial (Bac+3 - Niveau 6)	Orléans	01/08/2019	31/08/2023					
<b>Grand-Est</b> Académie de Nancy-Metz	ICN Business School Nancy-Metz Ecole de management	Programme Sup Est (Bac+3 - Niveau 6)	Nancy Nuremberg Paris (2020) Berlin (2020)	01/09/2018	31/08/2023			86 rue du Sergent Blandan 54000 NANCY	03 54 50 25 00	<a href="http://www.icn-artem.com">www.icn-artem.com</a>
		ICN Programme Grande Ecole (Bac+5 - Niveau 7)	Nancy Metz Paris (2019) Berlin (2019)	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			
<b>Grand Est</b> Académie de Reims	SCBS - South Champagne Business School  Groupe Y SCHOOLS	INBA (Bac+4 - Niveau 6)	Troyes	01/09/2016	31/08/2021			217, avenue Pierre Brossolette CS 20710 10002 TROYES Cedex  9 Rue Claude Chrétien Bâtiment B 08000 CHARLEVILLE- MEZIERES  24 Boulevard Voltaire 52000 CHAUMONT	03 25 71 22 22	<a href="http://www.scbs-education.com">www.scbs-education.com</a>
		SCBS Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Troyes	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022			
		Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3 - Niveau 6)	Troyes Chaumont (2020) Charleville-Mézières (2020) Yaoundé (2020)	01/09/2019	31/08/2021					



<p><b>Guyane</b></p>	<p>EGC Guyane (Ecole de gestion et de commerce de Guyane)</p>	<p>Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)</p>	<p>Matoury (Cayenne)</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2023</p>			<p>49 Lotissement Dalmazir 97351 MATOURY</p>	<p>05 94 29 86 28</p>	<p><a href="http://www.egc-guyane.fr">www.egc-guyane.fr</a></p>
<p><b>Hauts-de-France</b>  Académie d'Amiens</p>	<p>ESC Amiens (Ecole supérieure de commerce d'Amiens)</p>	<p>Diplôme en gestion et marketing (Bac+3 - Niveau 6)</p>	<p>Amiens</p>	<p>01/09/2020</p>	<p>31/08/2024</p>			<p>18, place Saint-Michel 80038 AMIENS Cedex 1</p>	<p>03 22 82 23 00</p>	<p><a href="http://www.esc-amiens.com">www.esc-amiens.com</a></p>
		<p>Diplôme en management et gestion opérationnelle d'entreprise (Bac+5 - Niveau 7)</p>	<p>Amiens</p>	<p>01/09/2020  Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2019 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé</p>	<p>31/08/2022</p>					

<b>Hauts-de-France</b> Académie de Lille	EDHEC Business School	Diplôme supérieur de management international de l'entreprise (Bac+4 - Niveau 6)	Lille Nice	01/09/2016	31/08/2021			24 avenue Gustave Delory CS 50411 59057 ROUBAIX Cedex 1  393 Promenade des Anglais BP 3116 06202 NICE Cedex 3	03 20 15 45 00  04 93 18 99 66	<a href="http://www.edhec.edu">www.edhec.edu</a>
		Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs (Bac+5 - Niveau 7)	Lille	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			
		Diplôme en administration des affaires internationales (Bac+5 - Niveau 7)	Nice	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			
		EDHEC Programme Grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Lille Nice Paris	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021			
		Diplôme du Programme supérieur en finance de marché (Bac+5 - Niveau 7)	Nice	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021			
		Diplôme du Programme supérieur en management du marketing (Bac+5 - Niveau 7)	Lille	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021			
		Diplôme du Programme supérieur en finance (Bac+5 - Niveau 7)	Nice	01/09/2020	31/08/2023					

		Diplôme du Programme supérieur en management (Bac+5 - Niveau 7)	Lille	01/09/2020	21/08/2023					
<b>Hauts-de-France</b> Académie de Lille	EGC Lille Métropole (Ecole de gestion et de commerce de Lille)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Lille	01/09/2020	31/08/2023			58 rue de l'Hôpital Militaire 59000 LILLE	03 28 53 00 00	<a href="https://egc-lille.com">https://egc-lille.com</a>
<b>Hauts-de-France</b> Académie de Lille	IESEG (Institut d'économie scientifique et de gestion)	IESEG Programme Grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Lille Paris	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021	3 rue de la Digue 59000 LILLE	03 20 54 58 92	<a href="http://www.ieseg.fr">www.ieseg.fr</a>
		Diplôme d'études supérieures en affaires internationales (DESAI) (Bac+3 - Niveau 6)	Lille Paris	01/09/2019	01/09/2022					
		Diplôme d'études spécialisées en management international (Bac+5 - Niveau 7)	Lille Paris	01/01/2019	01/09/2022	01/01/2019	01/09/2022			
<b>Hauts-de-France</b> Académie de Lille	SKEMA Business School	SKEMA Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Lille Sophia-Antipolis Paris Belo-Horizonte Suzhou Raleigh Cape Town	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025	Avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE  60 rue Dostoïevski 06902 SOPHIA-ANTIPOLIS Cedex	03 20 21 59 62	<a href="http://www.skema-bs.fr">www.skema-bs.fr</a>
		Diplôme d'études supérieures en management international des entreprises (Bac+4 - Niveau 6)	Sophia-Antipolis Suzhou Raleigh (2019) Belo Horizonte (2019)	01/09/2019	31/08/2023				04 93 95 44 44	
		Diplôme manager d'affaires internationales et de projets innovants (Bac+5 - Niveau 7)	Lille Paris Suzhou Raleigh Belo Horizonte	01/09/2018	31/08/2021					

		Diplôme d'études spécialisées en management international (Bac+5 - Niveau 7)	Lille	01/09/2019	31/08/2022					
Ile-de-France Académie de Créteil	INSEAD (Institut européen d'administration des affaires)	Diplôme de gestion et administration des affaires (MBA-EMBA) (Bac+5 - Niveau 7)	Fontainebleau Singapour Abou Dhabi	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	Boulevard de Constance 77305 FONTAINEBLEAU  1 Ayer Rajah Avenue SINGAPOUR 138676	01 60 72 40 00  (65) 6799 5388	<a href="http://www.insead.edu">www.insead.edu</a>
		Diplôme en sciences de gestion (Bac+5 - Niveau 7)	Fontainebleau Singapour	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023			
		Diplôme de gestion en entreprise (Bac+5 - Niveau 7)	Fontainebleau Singapour	01/09/2020	31/08/2024	01/09/2020	31/08/2024			
Ile-de-France Académie de Paris	EBS Paris (European Business School / Ecole européenne de management)	EBS Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris	01/09/2020	31/08/2024	01/09/2020	31/08/2024	10 rue Sextius Michel 75015 PARIS	01 84 14 02 15	<a href="http://www.ebs-paris.fr">www.ebs-paris.fr</a>
Ile-de-France Académie de Paris	ESCE (Ecole supérieure du commerce extérieur)	ESCE Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris Lyon (pour les 3 premières années)	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	10, rue Sextius Michel 75015 PARIS	01 81 51 15 15	<a href="http://www.esce.fr">www.esce.fr</a>
Ile-de-France Académie de Paris	ESCP Business School	Diplôme d'études supérieures en commerce et en entrepreneuriat (Bac+3 - Niveau 6)	Paris Berlin Madrid Turin Londres Varsovie	01/09/2017	31/08/2022			79, avenue de la République 75543 PARIS Cedex 11	01 49 23 20 00	<a href="http://www.escp.eu">www.escp.eu</a>

		Diplôme pour dirigeant en administration des affaires (Bac+5 - Niveau 7)		01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			
		Diplôme d'enseignement supérieur en management international (Bac+5 - Niveau 7)		01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			
		Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)		01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023			
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	HEC Paris Executive Education	Diplôme de gestion des entreprises pour dirigeants (ex CPA Paris) (Bac+5 - Niveau 7)	Paris Doha	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	6-14, avenue de la Porte de Champerret 75838 PARIS Cedex 17	01 55 65 59 00	<a href="http://www.hec.edu">www.hec.edu</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	Ecole Ferrandi Paris	Diplôme manager dans l'hôtellerie restauration (Bac+3 - Niveau 6)	Paris Bordeaux	01/09/2017	31/08/2021			28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS	01 49 54 28 00	<a href="http://www.ferrandi-paris.fr">www.ferrandi-paris.fr</a>
		Diplôme arts culinaires et entrepreneuriat (Bac+3 - Niveau 6)	Paris Bordeaux	01/09/2017	31/08/2021			Campus du Lac 10 rue René Cassin 33049 Bordeaux cedex	05 56 79 52 00	
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	ICD (Institut international du commerce et du développement)	ICD Programme Grande Ecole (Bac+5 - Niveau 7)	Paris Toulouse	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	12, rue Alexandre Parodi 75010 PARIS	01 80 97 66 00	<a href="http://www.icd-ecoles.com">www.icd-ecoles.com</a>
		Diplôme responsable du développement commercial et marketing (Bac+3 - Niveau 6)	Paris	01/09/2018	31/08/2021			186 route de Grenade 31700 BLAGNAC	05 61 71 02 94	

<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	IFM (Institut français de la mode)	Diplôme de manager mode et luxe (ex diplôme de manager mode, design et luxe) (Bac+5 - Niveau 7)	Paris	01/09/2018	31/08/2023			36, quai d'Austerlitz 75013 PARIS	01 70 38 89 89	<a href="http://www.ifmparis.fr/fr">www.ifmparis.fr/fr</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	INSEEC Grande Ecole (Institut des hautes études économiques et commerciales)	INSEEC Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Bordeaux Paris Lyon	01/09/2019	31/08/2022	01/09/2019	31/08/2022	27, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS  Hangar 19 – Quai de Bacalan CS 60083 33070 BORDEAUX	01 42 09 99 17  05 56 00 73 73	<a href="http://www.inseec.com">www.inseec.com</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	IPAG Business School (Institut de préparation à l'administration et à la gestion)	IPAG Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris Nice	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	184, boulevard Saint Germain 75006 PARIS	01 53 63 36 00	<a href="http://www.ipag.edu">www.ipag.edu</a>
		Diplôme d'études supérieures en gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Paris	01/09/2020	31/08/2023			4 boulevard Carabacel 06000 NICE	04 93 13 39 00	
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	ISC Paris Grande Ecole (Institut supérieur du commerce de Paris)	ISC Paris Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	22, boulevard du Fort de Vaux 75848 PARIS Cedex 17	01 40 53 99 99	<a href="http://www.iscparis.com">www.iscparis.com</a>
		Diplôme d'études supérieures en management (Bac+3 - Niveau 6)	Paris Orléans	01/09/2020	31/08/2022					

Ile-de-France Académie de Paris	ISG Paris (Institut supérieur de gestion)	ISG Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris	01/09/2020	31/08/2023	01/09/2020	31/08/2023	8, rue de Lota 75116 PARIS	01 56 26 26 26	<a href="http://www.isg.fr">www.isg.fr</a>
		Diplôme en management international (Bac+3 - Niveau 6)	Paris	01/09/2017	31/08/2022					
Ile-de-France Académie de Paris	ISTEC Paris (Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales)	ISTEC Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris	01/09/2020	31/08/2023	01/09/2020	31/08/2023	128 Quai de Jemmapes 75010 PARIS	01 40 40 20 30	<a href="http://www.istec.fr">www.istec.fr</a>
		Diplôme de développeur commercial et marketing (Bac+3 - Niveau 6)	Paris	01/09/2020	31/08/2023					
Ile-de-France Académie de Paris	PSB (Paris School of Business)	PSB Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris	01/09/2019	31/08/2022	01/09/2019	31/08/2022	59, rue Nationale 75013 PARIS	01 53 36 44 01/02	<a href="http://www.psb.edu.paris">www.psb.edu.paris</a>
		Diplôme en management général et international (Bac+3 - Niveau 6)	Paris	01/09/2017	31/08/2022					
Ile-de-France Académie de Versailles	EDC Paris	EDC Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Courbevoie	01/09/2020	31/08/2023	01/09/2020	31/08/2023	La Défense 1 70, galerie des Damiers 92415 COURBEVOIE Cedex	01 46 93 02 70	<a href="http://www.edcparis.edu">www.edcparis.edu</a>

<b>Ile-de-France</b> Académie de Versailles	EMLV (Association Léonard de Vinci - Ecole de management)	EMLV Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Paris la Défense	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	12 avenue Léonard de Vinci 92400 COURBEVOIE	01 41 16 75 64	<a href="http://www.emlv.fr">www.emlv.fr</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Versailles	ESSEC (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales)	ESSEC-EPSCI (École des praticiens du commerce international) (Bac+4 - Niveau 6)	Cergy-Pontoise Singapour Rabat	01/09/2017	31/08/2022			Avenue Bernard Hirsch BP 50105 95021 CERGY PONTOISE Cedex	01 34 43 30 00	<a href="http://www.essec.fr">www.essec.fr</a>
		Diplôme stratégie et dirigeants (Bac+5 - Niveau 7)	La Défense Singapour Mannheim	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022			
		Diplôme en gestion et stratégies globales des entreprises (Bac+5 - Niveau 7)	Cergy-Pontoise Singapour	01/09/2019	31/08/2023	01/09/2019	31/08/2023			
		Diplôme en gestion stratégique des affaires internationales (Bac+5 - Niveau 7)	Cergy-Pontoise Singapour	01/09/2020	31/08/2024	01/09/2021	31/08/2024			
		Diplôme finance (Bac+5 - Niveau 7)	Cergy-Pontoise Singapour	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021			
		Diplôme en management et gestion des organisations (Bac+5 - Niveau 7)	La Défense Rabat	01/09/2016	31/08/2021					
		ESSEC Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Cergy-Pontoise Singapour	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			



<b>Ile-de-France</b> Académie de Versailles	HEC Paris (Ecole des hautes études commerciales)	Diplôme de l'institut supérieur des affaires (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024	1, rue de la Libération - 78351 JOUY EN JOSAS cedex	01 39 67 70 00	<a href="http://www.hec.edu">www.hec.edu</a> <a href="http://www.mba.hec.edu">www.mba.hec.edu</a> <u>u</u>
		HEC Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2019	31/08/2024	01/09/2019	31/08/2024			
		Diplôme en finance internationale (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025			
		Diplôme en marketing (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025			
		Diplôme en économie financière et managériale (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025			
		Diplôme en développement durable et innovation sociale (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025			
		Diplôme en management stratégique (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025			

		Diplôme en sciences du management (Bac+5 - Niveau 7)	Jouy-en-Josas	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025			
<b>Ile-de-France</b> Académie de Versailles	Sup de Vente – EGC Paris Ile de France	Diplôme supérieur en marketing, vente et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Saint-Germain-en-Laye	01/09/2019	31/08/2023			51, Boulevard de la Paix 78100 Saint-Germain-en-Laye	01 39 10 78 78	<a href="http://www.supdevente.fr">www.supdevente.fr</a>
<b>La Réunion</b>	EGC La Réunion (Ecole de gestion et de commerce de La Réunion)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Saint-Denis de la Réunion	01/09/2020	31/08/2025			12, rue Gabriel de Kerveguen 97495 SAINTE-CLOTILDE – Ile de La Réunion	02 62 48 35 12	<a href="http://www.egc-reunion.re">www.egc-reunion.re</a>
<b>Martinique</b>	EGC Martinique (Ecole de gestion et de commerce de Martinique)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Schoelcher	01/09/2020	31/08/2025			Pôle consulaire de formation Rue Edmond Aubin – Quartier case Navire 97233 SCHOELCHER	05 96 64 98 41	<a href="http://www.egc-martinique.com">www.egc-martinique.com</a>
<b>Normandie</b>	EGC Normandie (Ecole de gestion et de commerce de Normandie)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Saint-Lô	01/09/2020	31/08/2025			86, rue de l'Exode BP 396 50006 SAINT LÔ Cedex	02 33 77 43 50	<a href="http://www.egc-normandie.fr">www.egc-normandie.fr</a>
<b>Normandie</b>	EM Normandie (Ecole de Management de Normandie)	Diplôme d'enseignement supérieur en management international (Bac+3 - Niveau 6)	Le Havre	01/09/2016	31/08/2021			30, rue de Richelieu 76087 LE HAVRE Cedex	02 32 92 59 99	<a href="http://www.em-normandie.fr">www.em-normandie.fr</a>
		EM Normandie Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Caen Le Havre Paris Oxford Dublin	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025	9 rue Claude Bloch 14052 CAEN Cedex 4  64 rue du Ranelagh 75016 PARIS	02 31 46 78 78  01 75 00 00 76	
<b>Normandie</b>	NEOMA Business School	Programme CESEM (ex diplôme d'études supérieures européennes de management) (Bac+4 - Niveau 6)	Reims	01/09/2018	31/08/2023			1, rue du maréchal Juin BP 188 76825 MONT SAINT AIGNAN Cedex  59 rue Pierre Taittinger	02 32 82 57 00  03 26 77 47 47	<a href="http://www.neoma-bs.fr">www.neoma-bs.fr</a>

		Programme de formation internationale en management (Bac + 4 - Niveau 6)	Rouen Reims (2018)	01/09/2018	31/08/2023			BP 302 51061 REIMS Cedex		
		NEOMA Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Rouen Reims	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023			
		Programme TEMA (Bac+5 - Niveau 7)	Reims	01/09/2018	31/08/2021					
		Diplôme d'études supérieures spécialisées en management international (Bac+5 - Niveau 7)	Rouen Reims Paris	01/09/2020	31/08/2023	01/09/2020	31/08/2023			
<b>Nouvelle-Aquitaine</b> Académie de Bordeaux	ECE (Ecole de commerce européenne)	Responsable marketing, finance et commerce international (Bac+4 - Niveau 6)	Bordeaux Lyon	01/09/2016	31/08/2021			26 rue Raze 33000 BORDEAUX  25 rue de l'Université 69007 LYON	05 57 87 64 74  04 78 29 80 28	<a href="http://www.bba-inseec.com">www.bba-inseec.com</a>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b> Académie de Bordeaux	ESC Pau (Ecole supérieure de commerce de Pau)	Diplôme management relations clients (Bac+3 - Niveau 6)	Pau	01/09/2019	31/08/2024			Campus universitaire 3, rue Saint John Perse 64000 PAU	05 59 92 64 64	<a href="http://www.esc-pau.fr">www.esc-pau.fr</a>
		ESC Pau Programme Grande Ecole (Bac+5 - Niveau 7)	Pau	01/09/2020	31/08/2023	01/09/2020	31/08/2023			
<b>Nouvelle-Aquitaine</b> Académie de Bordeaux	KEDGE Business School	Programme supérieur de gestion et de commerce (Bac+3 - Niveau 6)	Bordeaux Marseille Avignon Bastia Toulon Bayonne Dakar	01/09/2017	31/08/2022			Domaine de Raba 680, cours de la Libération 33405 TALENCE Cedex  Domaine de Luminy BP 921 13288 MARSEILLE Cedex 9	05 56 84 55 55 05 56 84 55 60  04 91 82 78 00 04 91 82 79 99	<a href="http://www.kedge.edu">www.kedge.edu</a>
		Diplôme de gestion et commerce international (Bac+4 - Niveau 6)	Marseille	01/09/2016	31/08/2021			Agroparc Espace Pinède 105 rue Pierre Bayle BP 91201	04 86 55 92 12	

		Programme Ingénieur d'affaires (Bac+5 - Niveau 7)	Toulon	01/09/2017	31/08/2021			84911 AVIGNON Cedex9		
		EBP International Diplôme de l'Ecole multinationale des affaires (Bac+5 - Niveau 7)	Bordeaux	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2021	Centre consulaire de formation 50/51 allées Marines BP 215 64102 BAYONNE Cedex	05 59 46 58 58	
		KEDGE Programme Grande Ecole (Bac+5 - Niveau 7)	Bordeaux Marseille	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Imf, Valrose 20290 BORG0 Maison de la créativité 1 Parvis des Ecoles CS 30599 83 041 TOULON Cedex 9	04 95 30 00 04 04 91 22 81 19	
<b>Nouvelle-Aquitaine</b> Académie de Bordeaux	Sud Management - EGC Agen (Ecole de gestion et de commerce d'Agen)	EGC Agen Responsable en marketing, commercialisation et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Agen	01/09/2017	31/08/2022			Site de l'Agropole CS 20053 Estillac 47901 Agen cedex 9	05 53 48 41 31	<a href="http://www.sudmanagement.fr/bac3/1-etu-lecole-de-gestion-de-commerce-egc.html">www.sudmanagement.fr/bac3/1-etu-lecole-de-gestion-de-commerce-egc.html</a>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b> Académie de Limoges	INISUP – EGC Brive (Ecole de gestion et de commerce de Brive)	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Brive-la-Gaillarde	01/09/2020	31/08/2025			25 Avenue Edouard Herriot CS 60247 19109 BRIVE CEDEX 1	05 55 18 80 07	<a href="http://www.correze.cci.fr/ecole-de-gestion-et-de-commerce.html">www.correze.cci.fr/ecole-de-gestion-et-de-commerce.html</a>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b> Académie de Poitiers	Excelia Business School (Excelia Group)	Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel (Bac+3 - Niveau 6)	La Rochelle Angoulême Tours (2020) Orléans (2020)	01/09/2018	31/08/2022			102, rue de Coureilles 17024 LA ROCHELLE Cedex 1	05 46 51 77 00	<a href="http://www.excelia-group.com">www.excelia-group.com</a>
		Diplôme IECG (Institut Européen de Commerce et de Gestion) (Bac+4 - Niveau 6)	La Rochelle	01/09/2018	31/08/2023			8 rue Léo Délibes 37200 TOURS		
		ESC La Rochelle Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	La Rochelle Tours	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/09/2023			
<b>Nouvelle-Calédonie</b> (vice-rectorat)	EGC Pacifique Sud (Ecole de gestion et de commerce du Pacifique Sud)	Diplôme de responsable en marketing, commercialisation et gestion (ex diplôme EGC Pacifique Sud)	Nouméa	01/09/2020	31/08/2025			14, rue de Verdun BP M3 98849 NOUMEA Cedex	(687) 24 31 40	<a href="https://egc.cci.nc/">https://egc.cci.nc/</a>

		(Bac+3 - Niveau 6)								
<b>Occitanie</b> Académie de Montpellier	Montpellier Business School	ESC Montpellier Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Montpellier	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	2300, avenue des moulins 34185 MONPELLIER Cedex 4	04 67 10 25 00	<a href="http://www.montpellier-bs.com">www.montpellier- bs.com</a>
		Diplôme en Management International des Affaires (DMIA) (Bac+3 - Niveau 6)	Montpellier	01/09/2019	31/08/2024					
<b>Occitanie</b> Académie de Toulouse	EGC d'Occitanie (Ecole de gestion et de commerce d'Occitanie)	Diplôme d'études supérieures en commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Montauban Nîmes Rodez Tarbes	01/09/2019	31/08/2024			61, avenue Gambetta - BP 527 82065 MONTAUBAN Cedex  5 rue de Bruxelles 12000 RODEZ  Rue Morane Saulnier Campus Bastillac Sud 65000 TARBES  1ter avenue du G <sup>al</sup> Leclerc 30000 NIMES	05 65 75 56 86	<a href="http://www.egc-occitanie.fr">www.egc- occitanie.fr</a>
<b>Occitanie</b> Académie de Toulouse	Toulouse Business School (TBS)	Programme Bac+3 en management (Bac+3 - Niveau 6)	Toulouse (y compris en formation continue) Barcelone Casablanca	01/09/2018	31/08/2023			1, place Alphonse Jourdain CS 66810 31068 TOULOUSE Cedex 7	05 61 29 49 49	<a href="http://www.tbs-education.fr">www.tbs- education.fr</a>
		ESC Toulouse Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Toulouse Barcelone	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Entiore 31134 BALMA Cedex		
<b>Pays de la Loire</b>	AUDENCIA Business School	Programme de gestion et de management des entreprises (Bac+3 - Niveau 6)	Nantes La-Roche-sur- Yon	01/09/2018	31/08/2023			16 rue Olivier de Clisson 85002 LA ROCHE-SUR- YON	02 40 44 42 00	<a href="http://www.audencia.com">www.audencia. com</a>

		Audencia programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Nantes	01/09/2020	31/08/2025	01/09/2020	31/08/2025	4 rue Bisson BP 38602 44105 NANTES Cedex 04		
<b>Pays de la Loire</b> Académie de Nantes	EGC du Maine	Diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion (Bac+3 - Niveau 6)	Le Mans	01/09/2020	31/08/2023			7 Avenue des Platanes 72100 LE MANS	02 43 50 25 85	<a href="http://www.egc-lemans.com">www.egc-lemans.com</a>
<b>Pays de la Loire</b>	ESSCA Ecole de management (Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers)	Diplôme de management international (Bac+3 - Niveau 6)	Cholet Aix-en-Provence Bordeaux Boulogne- Billancourt Lyon Budapest	01/09/2017	31/08/2021			1, rue Lakanal BP 40348 49003 ANGERS Cedex 01	02 41 73 47 47	<a href="http://www.essca.fr">www.essca.fr</a>
		ESSCA Programme grande école (Bac+5 - Niveau 7)	Angers Boulogne- Billancourt Lyon Bordeaux Aix-en-Provence	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/09/2022	Campus d'Eurespace Rue Eugène Brémond BP 22116 49231 CHOLET Cedex	02 41 49 52 60	

## Formations assimilées

Région académique	Établissement	Diplôme	Sites de formation	Début du Visa	Fin du Visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Grand Est Académie de Strasbourg	EM Strasbourg (Ecole de management de Strasbourg de l'université de Strasbourg)	EM Strasbourg (Bac+5 - Niveau 7)	Strasbourg	NC	NC	01/09/2016	31/08/2021	61 avenue de la Forêt Noire 67085 STRASBOURG Cedex	03 68 85 80 00	<a href="http://www.em-strasbourg.eu">www.em-strasbourg.eu</a>
Ile-de-France Académie de Versailles	IMT BS (Institut Mines-Télécom Business School)	Diplôme d'études supérieures de gestion (Bac+5 - Niveau 7)	Evry	NC	NC	01/09/2019	31/08/2023	9, rue Charles Fourier 91011 EVRY Cedex	01 60 76 40 40	<a href="http://www.imt-bs.eu">www.imt-bs.eu</a>

La liste des formations de commerce et de gestion évaluées par la CEFDG et autorisées à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires est consultable dans l'arrêté du 8 juillet 2020 publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (BOESRI) du 23 juillet 2020 et dans l'arrêté rectificatif du 4 septembre 2020 publié au BOESRI du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### 1.2 Autres secteurs de formation (liste au 1er septembre 2020)

Région académique	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Auvergne-Rhône-Alpes Académie de Lyon	Ecole Emile Cohl	E. Cohl Diplôme dessinateur praticien (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2020 (Arrêté du 24/06/2020)	31/08/2025			1 rue Félix Rollet 69003 LYON	04 72 12 01 01	<a href="http://www.cohl.fr">www.cohl.fr</a>

Région académique	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
<b>Grand Est</b> Académie de Reims	Ecole supérieure de design de Troyes	Diplôme de designer concepteur de projets (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2019 (Arrêté du 27/5/2019)	31/08/2022			13 Bd Henri Barbusse 10000 TROYES	03 25 71 22 22	<a href="http://www.ecolededesign.fr">www.ecolededesign.fr</a>
<b>Hauts-de-France</b> Académie d'Amiens	Institut polytechnique UniLaSalle	Diplôme de technicien supérieur professionnel en géologie (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2017 (Arrêté du 17/03/2017)	31/08/2022			rue Pierre Wagnet BP 30313 60026 BEAUVAIS cedex	03 44 06 25 25	<a href="http://www.unilasalle.fr/">www.unilasalle.fr/</a>
<b>Hauts-de-France</b> Académie de Lille	ESJ (Ecole supérieure de journalisme de Lille)	Diplôme ESJ (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2017 (Arrêté du 27/04/2017)	31/08/2022			50, rue Gauthier de Châtillon 59046 LILLE Cedex	03 20 30 44 00	<a href="http://www.esj-lille.fr">www.esj-lille.fr</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Créteil	ESTP (Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie)	Diplômes de ▪ Conducteur technicien des travaux du bâtiment ▪ Conducteur des travaux publics et technicien de bureaux d'études (Bac+2, RNCP niveau 5)	01/09/2020 (Arrêté du 24/06/2020)	31/08/2025			28, avenue du Président Wilson 94234 CACHAN Cedex	01 49 08 56 50	<a href="http://www.estp.fr">www.estp.fr</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris	CFJ (Centre de formation des journalistes)	Diplôme CFJ (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2017 (Arrêté du 27/04/2017)	31/08/2022			210 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS	01 44 09 42 02	<a href="http://www.cfjparis.com">www.cfjparis.com</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de Paris Académie de Nice	École Camondo	Architecte d'intérieur – designer (Bac+5 – RNCP niveau 7)	01/09/2016 (Arrêté du 28 juin 2016)	31/08/2021			266 boulevard Raspail 75014 Paris  1 Parvis des Ecoles 83000 TOULON	01 43 35 44 28	<a href="http://www.ecolecamondo.fr">www.ecolecamondo.fr</a>
<b>Ile-de-France</b> Académie de	ESRA Paris (Ecole supérieure de réalisation)	Diplôme d'Etudes Supérieures de Réalisation Audiovisuelle (DESRA)	01/09/2020 (Arrêté du 20/07/2020)	31/08/2025			135, avenue Félix Faure 75015 PARIS	01 44 25 25 25	<a href="http://www.esra.edu">www.esra.edu</a>



Région académique	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Paris	audiovisuelle de Paris)	(Bac+3, RNCP niveau 6)							
		Diplôme d'Etudes Supérieures des Techniques du Son (DESTS) (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2020 (Arrêté du 20/07/2020)	31/08/2025					
		Diplôme d'Etudes Supérieures du Film d'Animation (DESFA) (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2020 (Arrêté du 20/07/2020)	31/08/2025					
		Diplôme des Hautes Etudes Cinématographiques (DHEC) (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2020 (Arrêté du 20/07/2020)	31/08/2023					
Ile-de-France Académie de Paris	IFM (Institut français de la mode)	Diplôme de créateur concepteur de mode (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2016 (Arrêté du 08/07/2016)	31/08/2021			36, quai d'Austerlitz 75013 PARIS	01 70 38 89 89	<a href="http://www.ifmparis.fr/fr">www.ifmparis.fr/fr</a>
Ile-de-France Académie de Paris	ISIT (Institut de management et de communication interculturels)	Diplôme ISIT (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2017 (Arrêté du 03/04/2017)	31/08/2022	01/09/2017 (Arrêté du 03/04/2017)	31/08/2022	39 bis rue d'Assas 75006 Paris	01 42 22 33 16	<a href="http://www.isit-paris.fr">www.isit-paris.fr</a>
Ile-de-France Académie de Versailles	3iS Sup (Institut international de l'image et du son, à Trappes)	Diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son – (DESTIS) (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2020 (Arrêté du 20/7/2020)	31/08/2025			7 rue René Descartes BP 30103 78191 TRAPPES Cedex	01 61 37 34 94	<a href="http://www.3is.fr">www.3is.fr</a>
Ile-de-France Académie de Versailles	Strate Ecole de design	Diplôme de designer (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2020 (Arrêté du 20/7/2020)	31/08/2023			27 avenue de la division Leclerc 92310 SEVRES	01 46 42 88 77	<a href="http://www.strate.design">www.strate.design</a>

Région académique	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
<b>Pays de la Loire</b>	L'Ecole de design Nantes-Atlantique	Diplôme de design (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2016 (Arrêté du 28/06/2016)	31/08/2021			Atlanpole la Chantrerie rue Christian Pauc - BP 30 607 44306 NANTES cedex 3	02 51 13 50 70	<a href="http://www.lecolededesign.com">www.lecolededesign.com</a>
<b>Pays de la Loire</b>	Audencia SciencesCom	Diplôme d'études supérieures en communication et médias (Bac+5, RNCP niveau 7)	01/09/2020 (Arrêté du 24/6/2020)	31/08/2025			41 Boulevard de la prairie du Duc 44200 NANTES	02 40 44 90 00	<a href="https://sciencescom.audencia.com">https://sciencescom.audencia.com</a>

<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> Académie de Nice	ESRA Côte d'Azur (Ecole supérieure de réalisation audiovisuelle de Nice)	Diplôme d'Etudes Supérieures de Réalisation Audiovisuelle – (DESRA) (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2020 (Arrêté du 20/7/2020)	31/08/2025			9 quai des deux Emmanuel 06100 NICE	04 92 00 00 92	<a href="http://www.esra.edu">www.esra.edu</a>
		Diplôme d'Etudes Supérieures du Film d'Animation – (DESFA) (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/2020 (Arrêté du 20/7/2020)	31/08/2025					
		Diplôme d'Etudes Supérieures des Techniques du Son (DESTS) (Bac+3, RNCP niveau 6)	01/09/19 (Arrêté du 11/7/2019)	31/08/2024					

## 2. Admissions

### 2.1 Banques et concours communs

Banque	Adresse	Téléphone
BCE	Direction des admissions et concours de CCI Paris Ile-de-France 1, rue de la libération – CS 40031 78350 Jouy-en-Josas cedex	01 39 67 58 21
Ecricome Prépa	90 rue de la Victoire 75009 Paris	01 40 73 83 30
Accès	BP 40651 49006 Angers cedex 01	ESSCA : 02 41 73 47 50 IESEG : 03 20 54 58 92 ESDES : 04 26 84 52 32
Banque d'épreuves EGC	Association du réseau des EGC 8-10 rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret	01 44 45 38 61
Concours Passerelle	Concours Passerelle CS 30046 75008 Paris	0 820 22 36 15
Ecricome Bachelor	90 rue de la Victoire 75009 Paris	01 40 73 83 30
Ecricome Tremplin I et II	90 rue de la Victoire 75009 Paris	01 40 73 83 30
Pass	Concours Pass 25 rue de l'Université 69007 Lyon	04 78 29 55 30
Passerelle Bachelor	Direction des admissions et concours de la CCI Paris Ile-de-France BP 31 78354 Jouy-en-Josas cedex	01 39 67 74 53
Sésame	19-21 rue du Commandant Cousteau 33100 Bordeaux	05 56 52 56 41
Ambitions+	10 rue Sextius Michel 75015 Paris	01 84 79 15 22

Les candidats sont invités à se reporter aux communications des banques d'épreuves ou des écoles pour les modalités d'inscription et pour les dates de concours.

## 2.2 Nombre de places offertes par école au titre de la session 2021 et regroupement des écoles par banque et concours communs (BCE-CCIP, Ecricome Prepa, Ecricome Bachelor, Sesame, Acces, Pass, EGC, Passerelle, Passerelle Bachelor, Ambition+), et concours propres des formations de commerce et gestion et autres secteurs de formation

### BCE Ecricome

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
AUDENCIA Nantes (programme grande école)	BCE	530	Admissions internationales ENS Cachan	10 10		450
Brest Business School (programme grande école)	BCE	30	Concours propre BBS	50	Concours propre BBS	150
					Formation continue	30
BSB Burgundy School of Business (ESC Dijon-Bourgogne) (programme grande école)	BCE	250	Passerelle 1	180	Passerelle 2	200
					Concours propre international	100

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
					Concours propre alternance	100
EDHEC Business School (programme grande école)	BCE	520	Concours propre (maths spé et prépa ENS D1 D2)	150	Concours propre	200
					Concours International	330
emlyon Business School (programme grande école)	BCE	540	Concours propre	70	Concours propre	380
			ENS Paris-Saclay	5	Concours <i>Join a school in France</i>	180
					International	130
					Lauréats de l'Institut de l'Engagement	10

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
EM Normandie (programme grande école)	BCE	95	Passerelle 1	165	Passerelle 2	215
			Admission internationale	70	Concours propre international	100
ESC CLERMONT Business School (programme grande école)	BCE	70	Passerelle 1	50	Passerelle 2	170
			Admissions internationales	40	Admissions internationales	150
			Concours propres dans le cadre de conventions	20	Concours propres dans le cadre de conventions	120

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
ESCP Europe (programme grande école)	BCE	410	PMAT	80	CAD ESCP Europe	80
					Concours <i>Join a school in France</i>	200
					International	500
			SHN	4	Talent Spring (diversité)	10
					SHN	4
					Concours ingénieurs	40
ESSEC (programme grande école)	BCE	420			AST France	160
					AST International	315
GEM - ESC Grenoble (programme grande école)	BCE	550	Passerelle 1	175	Passerelle 2	210
			ENS Cachan	10	CAD	10



ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
HEC Paris (programme grande école)	BCE	400			Admissions internationales	400
ICN Business School (programme grande école)	BCE	265 (+5 de marges)	Passerelle 1	100	Passerelle 2	150
					Concours Lorrain (concours propre)	100
					Sélection internationale	150
					Institut de l'Engagement	
INSEEC Grande Ecole	BCE	130	Concours Evolution 1	220	Concours Evolution 2	700
Institut Mines-Télécom Business School (diplôme d'études supérieures de gestion)	BCE	180	Passerelle 1	70	Passerelle 2	100

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
ISC Paris Grande Ecole (programme grande école)	BCE	100	Concours propre	90	Concours propre	300
			Concours international	20	Concours international	50
EXCELIA Business School (programme grande école)	BCE	100	Passerelle 1	170	Passerelle 2	150
			Concours diversité et international	50	Concours diversité et international	100
Montpellier Business School (programme grande école)	BCE	260 (+5 de marge)	Passerelle 1	180	Passerelle 2	200
			Concours propre	30	Concours propre	225
			FIA 1	30	FIA2	130
			SHN	5	FPC2	10

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
SKEMA Business School (programme grande école)	BCE	580	AST 1	150	AST 2	350
					Concours propre international	100
					Concours Join A School In France	100
SCBS - South Champagne Business School (Troyes) (programme grande école)	BCE	55 (+5 de marge)	Passerelle 1	60	Passerelle 2	60
			Concours propre	20	Concours propre	80
					Concours propre international	60
Toulouse Business School (TBS) (programme grande école)	BCE	375 (+5 de marge)	Concours propre	80	Concours propre	275
					Concours international	50

ÉCOLES / PROGRAMMES	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
<b>ECRICOME PREPA</b>						
EM Strasbourg (programme grande école)	ECRICOME PREPA	230	Ecricome Tremplin 1	130	Ecricome Tremplin 2	100
	BEL et BLSES	20			Concours propre	70
					International	120
KEDGE Business School (programme grande école)	ECRICOME PREPA	545	Ecricome Tremplin 1	280	Ecricome Tremplin 2	535
	BEL et BLSES	30			Concours propre international	40
NEOMA Business School (programme grande école - Reims & Rouen)	ECRICOME PREPA	690	Ecricome Tremplin 1	220	Ecricome Tremplin 2	405
	BEL et BLSES	80			International (M1&M2)	220
Rennes School of Business (ESC Rennes) (programme grande école)	ECRICOME PREPA	315	Ecricome Tremplin 1	150	Ecricome Tremplin 2	250
	BEL et BLSES	25				

## Autres concours

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
<b>ÉCRICOME BACHELOR</b>						
Kedge Business School Programme supérieur de gestion et de commerce (Bac+3)	Ecricome Bachelor	550	Concours propre Dakar : 70 Concours propre étudiants internationaux : 15		AST : 90	
Rennes School of Business Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3)	Ecricome Bachelor	245				
<b>SESAME</b>						
EBS Programme grande école (Bac+5)	Sésame	220	220		Ambition+ : 45	Ambitions+ : 80
EDC Programme grande école (Bac+5)	Sésame	250	Admissions internationales : 20	Admissions nationales : 20 Admissions internationales : 10	Ambitions+ : 30 Admissions internationales : 40	Ambitions+ : 55 Admissions internationales : 45
EMLV Programme grande école (Bac+5)	Sésame	380	Admission internationale : 30 20 (Hors SESAME) Double diplôme ingénieur-manager : 120	30	30	280

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
emlyon business school - Diplôme d'études supérieures en management international (ex CMCI) (Bac+4)	Sésame	452	Concours international : 300	50	50	
EM Normandie Programme grande école (Bac+5)	Sésame	780				
ESCE Programme grande école	Sésame	600 Internationales : 100	International : 30	Admissions sur titre : 10 International : 25	Ambitions+ : 120 International : 40	Ambitions+ : 130 International : 40
ESSEC EPSCI (Bac+4)	Sésame	450	Admissions internationales : 195			
EXCELIA Business School IECG (Bac+4)	Sésame	120	Concours diversité et international : 50	Concours propre : 10 Concours diversité et international : 10	-	
IPAG Paris Nice Programme grande école (Bac+5)	Sésame	480	Admissions internationales : 25		Ambitions+ : 65 Admissions Internationales : 15	Ambitions+ : 130 Admissions internationales : 70
Kedge Business School EBP International (Bac+5)	Sésame	240 (dont 20 candidats hors métropole)	Admissions internationale : 15			
Kedge Business School - Diplôme de gestion et commerce international (Bac+4)	Sésame	180 (dont 10 candidats hors métropole)	Sélection sur dossier pour les internationaux : 75		AST (candidats issus de BTS/DUT) : 10	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
NEOMA Programme de formation internationale en management (Bac+4)	Sésame	340	Concours international : 70		Concours international : 10 Concours France : 30	
NEOMA - CESEM Diplôme d'études supérieures européennes de management (Bac+4)	Sésame	250	Concours international : 20			
NEOMA Programme TEMA (Bac+5)	Sésame	105				Concours international : 5 Concours France : 10
PSB Paris School of Business Programme grande école (Bac+5)	Sésame	500	Admission internationale : 30	Concours France : 30 Admission internationale : 20	Concours France : 50 Admission internationale : 20	Concours France : 525 Admission internationale : 30
SCBS (Troyes) Programme INBA (Bac+4)	Sésame	60	20 (diplômes étrangers)	15 (diplômes français) 10 (diplômes étrangers)	15 (diplômes français) 10 (diplômes étrangers)	
SKEMA Business School Diplôme d'études supérieures en management international des entreprises (Bac+4)	Sésame	470 (dont 50 hors France métropolitaine)	Concours propre : 50  Concours international : 150	75	75	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
<b>ACCES</b>						
ESDES Lyon Programme grande école (Bac+5)	ACCES	220	10	10	35	250
ESSCA Programme grande école (Bac+5)	ACCES	1050	International : 100 Formation continue : 40	Formation continue : 40	100 Formation continue : 40	200 Formation continue : 40
IESEG Programme grande école (Bac+5)	ACCES	1100	Concours international : 30	Concours France : 40 Concours international : 10	Concours France : 100 Concours international : 10	Concours France: 300 Concours international : 100
<b>CONCOURS PASS</b>						
ECE Bordeaux-Lyon Diplôme responsable marketing, finance et commerce international (Bac+4)	Concours PASS	300	100	40	40	
EDHEC Business School Diplôme supérieur de management international de l'entreprise (Bac+4)	Concours PASS	620	300		60	
<b>CONCOURS EGC</b>						
EGC Agen	Concours EGC	45		10		



ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
EGC Brive	Concours EGC	40	30	5	5	
EGC Centrest	Concours EGC	74	57	9	8	
EGC Guyane	Concours EGC	45	35	10		
EGC La Réunion	Concours EGC	60		15	4	
EGC Lille Métropole	Concours EGC	60	40	5	15	
EGC du Maine	Concours EGC	60	45	12	3	
EGC Martinique	Concours EGC	60		8	5	
EGC Normandie	Concours EGC	40		20	30	
EGC d'Occitanie	Concours EGC	160		50	48	
EGC Sup de Vente – Paris Ile-de-France	Concours EGC	50		10	5	
EGC Sens	Concours EGC	30	25	5	0	
EGC Valence	Concours EGC	60		10	10	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
<b>PASSERELLE BACHELOR</b>						
BSB (ESC Dijon- Bourgogne) Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international (Bac+3)	Passerelle Bachelor	250	Concours propre : 50		Concours propre : 150	
EM Normandie Diplôme d'enseignement supérieur en management international (Bac+3)	Passerelle Bachelor	75	Passworld : 35	165	Concours propre : 70	
ESC CLERMONT Business School Diplôme en management international (Bac+3)	Passerelle Bachelor	130	Concours propre : 60	50	Concours propre : 200	
GEM - Chargé d'affaires internationales (Bac+3)	Passerelle Bachelor	100	Diversité post-Bac : 20			
<b>CONCOURS PROPRES</b>						
AUDENCIA Business School Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3)	Concours propre	370	Admission internationale : 10		80	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
Brest Business School Diplôme en management international (Bac+3)	Concours propre	60		30	50	
Brest Business School Diplôme en développement commercial et marketing digital (Bac+3)	Concours propre	60		30	50 Formation continue : 50	
EDHEC Business School Diplôme du programme supérieur en finance de marché (Bac+5)	Concours propre	100				
EDHEC Business School Diplôme du programme supérieur en management du marketing (Bac+5)	Concours propre	130				
EDHEC Business School Diplôme du programme supérieur en Finance (Bac+5)	Concours propre	110				
EDHEC Business School Diplôme du programme supérieur en Management (Bac+5)	Concours propre	50				

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
EDHEC Business School Diplôme en administration des affaires internationales (Bac+5)	Concours propre	120				
EDHEC Business School Diplôme pour Cadres Dirigeants et Entrepreneurs (Bac+5)	Concours propre	120				
EGC Pacifique Sud - Nouméa (Bac+3)	Concours propre	47		7		
emlyon business school - Diplôme d'études supérieures en management avancé des affaires internationales (Bac+5)	Concours propre	80				
ESC Amiens Diplôme en gestion et marketing (Bac+3)	Concours propre	270	120	30	120	
ESCD 3A Responsable opérationnel à l'international (Bac+3)	Concours propre	190	120	20	50	
ESCEM diplôme en management international (Bac+3)	Concours propre	60	10	5	40	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
ESCEM diplôme en développement commercial (Bac+3)	Concours propre	45	10	5	25	
ESCP Europe Diplôme d'études supérieures en commerce et entrepreneuriat (Bac+3)	Concours propre	650		50		
ESCP Europe Diplôme d'enseignement supérieur en management international (Bac+5)	Concours propre	100				
ESC CLERMONT Business School - Diplôme en Communication Digitale et E-Business (Bac+3)	Concours propre	65	20			
ESC Pau Programme grande école	Concours propre	80		230		
ESC Pau Diplôme management relations clients (Bac+3)	Concours propre	110			30	
ESSCA Diplôme de management international (Bac+3)	Concours propre	300	International : 50	30	40	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
ESTA Belfort Ingénieur d'affaires industrielles (Bac+5)	Concours propre	60	Admission parallèle post études de santé : 12		Admission parallèle post bac+2 : 50	Admission parallèle post bac+3 : 25
Excelia Business School Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel (La Rochelle, Orléans, Tours) (Bac+3)	Concours propre	200	Voie internationale et diversité : 120	Admission propre : 40 Admission international : 25	Admission propre : 200 Admission international : 70	
Ferrandi Paris Diplôme manager dans l'hôtellerie restauration (Bac+3)	Concours propre	160		20	100	
Ferrandi Paris Diplôme arts culinaires et entrepreneuriat (Bac+3)	Concours propre	206		25	30	
HEC Diplôme en finance internationale (Bac+5)	Concours propre	110				
HEC Diplôme en économie financière et managériale (Bac+5)	Concours propre	20				
HEC Diplôme en marketing (Bac+5)	Concours propre	20				

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
HEC Diplôme en management stratégique (Bac+5)	Concours propre	40				
HEC Diplôme en développement durable et innovation sociale (Bac+5)	Concours propre	35				
HEC Diplôme en sciences du management (Bac+5)	Concours propre	12				
HEC Diplôme de l'Institut supérieur des affaires (Bac+5)	Concours propre	420				
ICD Paris-Toulouse Diplôme de responsable du développement commercial et marketing (Bac+3)	Concours propre	160 Rentré décalée : 20	10	10	10	
ICD Paris-Toulouse Programme grande école (Bac+5)	Concours propre	180	25	5	25	35

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
ICN Business School Sup Est (Bac+3)	Concours propre- rentrée de septembre	250	Internationaux : 60 Institut de l'Engagement : 2		Internationaux : 50  Concours propre- rentrée de septembre en 2A/3A : 50	
	Concours propre- rentrée décalée en janvier	50				
IDRAC Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international (Lyon - Bac+5)	Concours propre	65		10	25	70
IDRAC Responsable du marketing et du développement commercial (Bac+3) (Bordeaux - Grenoble - Lyon - Montpellier - Nantes - Nice -Paris - Toulouse)	Concours propre	600		60	600	



ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
IESEG Diplôme d'études supérieures en affaires internationales (Bac+3)	Concours propre		100 Concours international : 50	10	10	
IESEG Diplôme d'études spécialisées en management international (Bac+5)	Concours propre	565				
IFM Diplôme de manager mode et luxe (Bac+5)	Concours propre	100				
INSEAD Diplôme de gestion et administration des affaires (Bac+5)	Concours propre	1220				
INSEAD Diplôme de gestion en entreprise (Bac+5)	Concours propre	160				
IPAG Business School Diplôme d'études supérieures de gestion Paris (Bac+3)	Concours propre	80	Admissions internationales : 15	30	30	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
Institut Paul Bocuse Diplôme en management international des arts culinaires (Bac+3)	Concours propre	140	International : 70 Rentrée décalée Avril 2021 : 60	5	10	30
Institut Paul Bocuse Diplôme de management de l'hôtellerie et restauration (Bac+4)	Concours propre	140	International : 70 Rentrée décalée Avril 2021 : 30	5	10	30
ISG Paris Diplôme en management international (Bac+3)	Concours propre	90		10	20	
ISG Paris Programme grande école (BAC+5)	Concours propre	140		35	30	170
ISTEC Paris Programme grande école (Bac+5)	Concours propre	110	Admission internationale : 10	Admission France : 5 Admission internationale : 2	Admission France : 10 Admission internationale : 0	Admission France : 55 Admission internationale : 2
ISTEC Paris Diplôme de développeur commercial et marketing (Bac+3)	Concours propre	110	Admission internationale : 10	Admission France : 15 Admission internationale : 5	Admission France : 50 Admission internationale : 10	
Kedge Business School - programme ingénieur d'affaires (Toulon)	Concours propre	60		60	20	

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
Montpellier Business School Diplôme en management international des affaires (Bac+3)	Concours propre	220	International : 30	National : 10 International : 10	National : 55 International : 20	
Neoma Business School Diplôme d'études supérieures spécialisées en management international (Bac+5)	Concours propre	30		395		
PSB Paris School of Business Programme en management général et international (Bac+3)	Concours propre	250	International : 100	Concours France : 30 Admission internationale : 15	Concours France : 150 Admission internationale : 20	
SCBS (Troyes) Diplôme de gestion et management des entreprises (Bac+3)	Concours propre	100 (Troyes : 50 Chaumont : 25 Charleville Mézières : 25)	International : 10 Yaoundé : 100	Concours France : 15 International : 10 Yaoundé : 20	Concours France : 40 International : 10 Yaoundé : 30	
SKEMA Business School Diplôme manager d'affaires internationales et de projets innovants (Bac+5)	Concours propre	100				

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
SKEMA Business School Diplôme d'études spécialisées en management international (Bac+5)	Concours propre	600		1200		
Toulouse Business School (TBS) Programme en management (Bac+3)	Concours propre	390	International : 140	National : 5 International : 15	National : 60 International : 20	

## Écoles hors commerce

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
Audencia SciencesCom Diplôme d'études supérieures en communication et médias (Bac+5)	Concours propre	80		90		

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
CFJ Paris Diplôme CFJ (Bac+5)	Concours propre	70				
Ecole Camondo Diplôme architecte d'intérieur - designer (Bac+5)	Concours propre	100		10	4	30
L'Ecole de design Nantes Atlantique Diplôme de design (Bac+5)	Concours propre	300		30	80	60
Ecole supérieure de design de Troyes Diplôme de designer concepteur de projets (Bac+5)	Concours propre	50	France : 4 International : 5	France : 10 International : 5	France : 10 International : 5	France : 10 International : 10
Ecole Emile Cohl Diplôme de dessinateur praticien (Bac+3)	Concours propre	220				
ESJ Lille Diplôme ESJ (Bac+5)	Concours propre	60 (filiale généraliste)				

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
ESRA Paris Diplôme d'Etudes Supérieures de Réalisation Audiovisuelle (DESRA) (Bac+3)	Concours propre	250	Internationaux dont Chine et Bruxelles : 230	40		
ESRA Paris - ESRA Animation Diplôme d'Etudes Supérieures en Film d'Animation (DESFA) (Bac+3)	Concours propre	30	Internationaux dont Chine : 30	8		
ESRA Paris - ISTS Diplôme d'Etudes Supérieures des Techniques du Son (DESTS) (Bac+3)	Concours propre	200	Internationaux dont Chine et Bruxelles : 150	20		
ESRA Paris - DHEC Diplôme des Hautes Etudes Cinématographiques (Bac+5)	Concours propre	100	Internationaux dont Chine : 50	Concours propre Paris : 10		

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
ESRA Côte d'Azur Diplôme d'Etudes Supérieures de Réalisation Audiovisuelle (DESRA) (Bac+3)	Concours propre	100	Internationaux dont Chine et Bruxelles : 80	5		
ESRA Côte d'Azur – ISTS Diplôme d'Etudes Supérieures des Techniques du Son (DESTS) (Bac+3)	Concours propre	30	Internationaux dont Chine et Bruxelles : 20	2		
ESRA Côte d'Azur Diplôme d'Etudes Supérieures en Film d'Animation (DESFA) (bac+3)	Concours propre	50	Internationaux dont Chine et Bruxelles : 40	3		
ESTP (Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) Diplômes de : ▪ Conducteur technicien des travaux du bâtiment ▪ Conducteur des travaux publics et technicien de bureaux d'études (Bac+2)	Concours propre	80		10		

ÉCOLES / PROGRAMMES	ADMISSIONS PRINCIPALES		ADMISSIONS SUR TITRES (CONCOURS PROPRE)			
	Banque / Concours propre / Admission sur dossier	Nb de places	Nb de places en 1 <sup>re</sup> année	Nb de places en 2 <sup>e</sup> année	Nb de places en 3 <sup>e</sup> année	Nb de places en 4 <sup>e</sup> année
IFM Diplôme de créateur concepteur de mode (Bac+5)	Concours propre	70				
ISIT Paris Diplôme ISIT (Bac+5)	Concours propre	120		50	100	60
Institut polytechnique UniLaSalle Diplôme de technicien supérieur professionnel en géologie (Bac+3)	Concours propre	30		5	5	
Strate École de design Diplôme « designer » (Bac+5)	Concours propre	125		15	10	5
3iS Sup Diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son (Bac+3)	Concours propre	475		15	10	



### 3. Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission

---

#### 3.1 Écoles relevant de la banque commune d'épreuves (BCE-CCI Paris Ile-de-France)

##### Règlement des concours de la banque commune d'épreuves (BCE-CCI Paris Ile-de-France)

Ce règlement, les modalités d'accès et les épreuves sont consultables grâce aux liens suivants :

**Règlement :** [www.concours-bce.com/le-reglement-du-concours](http://www.concours-bce.com/le-reglement-du-concours)

**Site d'information :** [www.concours-bce.com](http://www.concours-bce.com)

Il s'applique aux écoles suivantes délivrant un diplôme visé :

- AUDENCIA
- BREST Business School
- BSB Burgundy School of Business (ESC Dijon Bourgogne)
- EDHEC Business School
- emlyon business school
- EM Normandie
- ESC CLERMONT Business School
- Excelia Business School (Excelia Groupe)
- Grenoble École de Management
- ESCP Europe
- ESSEC
- HEC Paris
- ICN Business School
- INSEEC Ecole School of Business & Economics
- Institut Mines-Télécom Business School (IMT BS)
- ISC Paris Grande Ecole
- ISG Paris
- Montpellier Business School
- SCBS - South Champagne Business School
- SKEMA Business School
- Toulouse Business School (TBS)

#### 3.2 Écoles relevant de la banque Ecricome Prépa

Les écoles délivrant un diplôme visé auxquelles s'applique le règlement Ecricome Prépa sont les suivantes :

- EM Strasbourg
- KEDGE Business School
- NEOMA Business School
- Rennes School of Business (ESC Rennes)

## Épreuves du concours Ecricome Prépa

Afin d'être informé de façon précise sur les épreuves, vous pouvez vous référer aux liens suivants :

Pour les options économique, scientifique et technologique

- Épreuves écrites et coefficients :

<https://www.ecricome.org/epreuves-et-coefficients-ecricome-prepa>

- Épreuves orales et coefficients :

<https://www.ecricome.org/epreuves-oraux-concours-ecricome-post-prepa>

Pour les littéraires

- Épreuves écrites et coefficients :

<https://www.ecricome.org/les-epreuves-et-coefficients>

- Épreuves orales et coefficients :

<http://www.ecricome.org/epreuves-oraux-concours-esc-litteraires>

## 3.3 Écoles relevant de la banque Ecricome Tremplin

Les écoles délivrant un diplôme visé auxquelles s'applique le règlement Ecricome Tremplin sont les suivantes :

- EM Strasbourg
- Kedge Business School
- Neoma Business School
- Rennes School of Business

## Épreuves des concours Ecricome Tremplin

Les épreuves et coefficients sont consultables grâce aux liens suivants :

<https://www.ecricome.org/concours-ecole-de-commerce-bac-2-tremplin-1>

<https://www.ecricome.org/concours-ecole-de-commerce-tremplin-2>

## 3.4 Écoles relevant de la banque Ecricome Bachelor

Les écoles délivrant un diplôme visé auxquelles s'applique le règlement Ecricome Bachelor sont les suivantes :

- KEDGE Business School
- Rennes School of Business

## Épreuves du concours Ecricome Bachelor

Les épreuves et coefficients sont consultables grâce au lien suivant :

<http://www.ecricome.org/concours-ecricome-bachelor>

Règlement des concours Ecricome :

Afin d'être informé de façon précise sur les règlements applicables aux concours Ecricome Prépa, Ecricome Tremplin et Ecricome Bachelor, vous pouvez vous référer au lien suivant :

<https://www.ecricome.org/reglement-concours-ecricome-ecole-de-commerce>

### 3.5 Écoles relevant de la banque Sésame

Le règlement de la banque Sésame s'applique aux écoles et formations suivantes :

- EBS – Programme grande école
- EDC Paris - Programme grande école
- EMLV – Programme grande école
- Emlyon Business School – Diplôme d'études supérieures en management international
- EM Normandie - Programme grande école
- ESCE – Programme grande école
- ESSEC/EPSCI
- Excelia Business School (Excelia Group)
- IPAG Business School – Programme grande école
- KEDGE - EBP International
- KEDGE – Diplôme de gestion et commerce international
- NEOMA – Diplôme d'études supérieures européennes de management (CESEM)
- NEOMA – Programme de formation internationale en management
- NEOMA – Programme TEMA
- PSB – Programme grande école
- SCBS - South Champagne Business School – INBA
- SKEMA Business School – Diplôme d'études supérieures en management international des entreprises

Pour plus d'informations, vous pouvez utiliser le lien suivant :

<http://www.concours-sesame.net>

### 3.6 Écoles relevant de la banque Acces

Le règlement de la banque Acces s'applique aux écoles suivantes :

- ESDES
- ESSCA
- IESEG

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur les liens ci-après :

<http://www.concours-acces.com>

### 3.7 Écoles relevant de la banque Pass

Le règlement de la banque Pass s'applique aux écoles suivantes :

- ECE
- EDHEC - Diplôme supérieur de management international de l'entreprise (bac+4)

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur les liens ci-après :

<http://www.concours-pass.com>

<http://www.concours-pass.com/presentation/reglement.cfm>

### 3.8 Écoles relevant du concours EGC

Le règlement du concours EGC s'applique notamment aux écoles suivantes :

- EGC Agen

- EGC Brive
- EGC Centrest – Campus de Bourg en Bresse et Campus de Chalon sur Saône
- EGC Guyane
- EGC La Réunion
- EGC Lille Métropole
- EGC du Maine – Le Mans
- EGC Martinique – Fort-de-France
- EGC Normandie – St Lô
- EGC Occitanie, campus de Montauban, Nîmes, Rodez et Tarbes
- EGC Sup de Vente (Saint-Germain-en-Laye) – Paris Ile de France
- EGC Sens
- EGC Valence

Retrouvez le règlement du concours sur :

<https://www.bachelor-egc.fr/reglement/>

### **3.9 Écoles relevant de la banque d'épreuves Passerelle**

Les écoles concernées par le règlement de la banque d'épreuves Passerelle sont les suivantes :

- EDC Paris
- EM Normandie
- ESC CLERMONT Business School
- ESC Dijon-Bourgogne
- ESC Pau
- Excelia Business School (Excelia Group)
- Grenoble École de Management (GEM)
- ICN Business School École de Management
- IMT business school - Institut Mines Télécom
- Montpellier Business School
- SCBS – South Champagne Business School

Pour plus d'informations, vous pouvez utiliser le lien suivant :

<https://www.passerelle-esc.com>

### **3.10 Écoles relevant de la banque d'épreuves Passerelle Bachelor**

Le règlement de la banque Passerelle Bachelor s'applique notamment aux admissions en première année des programmes Bac+3 des écoles suivantes :

- BSB Burgundy School of Business (ESC Dijon Bourgogne)
- EM Normandie
- Grenoble École de Management (GEM)
- ESC CLERMONT Business School
- IMT business school - Institut Mines Télécom

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur le lien ci-après :

<https://bachelor.passerelle-esc.com>

### 3.11 Écoles relevant de la banque d'épreuves Ambitions+

Les écoles concernées sont :

- EBS Paris
- ESCE
- IPAG Business School

Pour plus d'informations sur le règlement et les épreuves, vous pouvez consulter le lien suivant :  
<http://www.concours-ambitions.com>

### 3.12 Écoles recrutant sur concours propre - formations de commerce et de gestion (admission en 1ère année)

#### Académie d'Amiens

##### **École supérieure de commerce d'Amiens - Diplôme en gestion et marketing (Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant :  
<http://www.esc-amiens.com/modalites-admission-bachelor.html>

#### Académie de Besançon

##### **École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort) - Ingénieur d'affaires industrielles (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :  
<http://www.esta-groupe.fr/futur-etudiant/integrer-lesta.html>

#### Académie de Bordeaux

##### **École supérieure de commerce de Pau - Diplôme management relations clients (Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :  
<http://www.esc-pau.fr/bachelor-mrc/admission.html>

#### Académie de Créteil

##### **INSEAD**

###### **- Diplôme de gestion et administration des affaires**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :  
<https://www.insead.edu/master-programmes/mba/admissions>  
<https://www.insead.edu/master-programmes/gemba/admissions>

###### **- Diplôme de gestion en entreprises**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :  
<https://www.insead.edu/master-programmes/mim/admissions>

#### Académie de Lille

##### **EDHEC Business School**

###### **- Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :  
<http://emba.edhec-executive.fr>

###### **- Diplôme en administration des affaires internationales (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.edhec-mba.com>

**- Diplôme supérieur en management du marketing (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://master.edhec.edu/msc-marketing-management>

**- Diplôme supérieur en finance de marché (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://master.edhec.edu/msc-financial-markets>

**- Diplôme supérieur en finance (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://master.edhec.edu/msc-finance>

**- Diplôme supérieur en management (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://master.edhec.edu/msc-management-studies>

## Académie de Lyon

**ESCD 3A – Responsable opérationnel à l'international (Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.ecole3a.edu> (rubrique admission)

**IDRAC – Responsable du Marketing et du Développement Commercial (Bac+3)**

Diplôme délivré sur les campus de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris et Toulouse  
Concours commun aux sept campus

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.bachelor-idrac.fr/admissions/1ere-annee-bachelor-vise/>

**IDRAC – Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.pge-idrac.com/admission/1ere-annee>

**Institut Paul Bocuse**

- **Diplôme en arts culinaires (Bac+3)**

- **Diplôme de management de l'hôtellerie et de la restauration (Bac+4)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.institutpaulbocuse.com/information-inscription>

## Académie de Montpellier

**Montpellier Business School**

**Diplôme en management international des affaires (Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.montpellier-bs.com/nos-programmes/bachelor>

## Académie de Nantes

**École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA) - Diplôme de management international (Bac+3) – Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon, Nantes, Versailles et Budapest (Hongrie)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.essca.fr/programmes/bachelor-masteres-specialises/bachelors-of-business-management-bbm/bachelor-en-management-international>

**Audencia Business School - Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://bachelors.audencia.com/formations/bachelor-commerce-en-management-bac-3/>

**Académie de Nice****KEDGE Business School – Programme ingénieur d'affaires (Toulon)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.kedgebs.com/fr/formations/ingenierie-daffaires>

**Nouvelle Calédonie (vice-rectorat)****EGC Pacifique Sud (Ecole de gestion et de commerce), concours propre du 2 au 6 novembre 2020. Admission sur dossier scolaire et entretien de motivation en français et en anglais.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://egc.cci.nc/candidat/s-inscrire-au-concours-d-entree>

**Académie d'Orléans-Tours****ESCEM Orléans-Tours**

- Diplôme en management international (Bac+3)

- Diplôme en développement commercial (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.escem.fr/ecole-commerce/procedures-admissions>

**Académie de Paris****ESCP Europe**

- Diplôme d'enseignement supérieur en management international (Bac+5)

- Diplôme d'études supérieures en commerce et entrepreneuriat (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

[www.escpeurope.eu](http://www.escpeurope.eu)

**PSB Paris School of Business – Programme en management general et international**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

[www.psb.edu.paris](http://www.psb.edu.paris)

**École FERRANDI Paris**

- Diplôme en arts culinaires et entrepreneuriat

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.ferrandi-paris.fr/patisserie/bachelor-arts-culinaires-et-entrepreneuriat-option-cuisine-ou-option-patisserie#admission>

- Diplôme de manager en hôtellerie

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.ferrandi-paris.fr/hotellerie-hebergement/bachelor-fb-and-hospitality-management#admission>

**ISTEC Paris – Programme Grande école**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://istec.fr/admissions/admissions-programme-grande-ecole-bac1/>

**Académie de Poitiers****Excelia Business School (Excelia Group) – Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel (Bac+3)**

## Académie de Reims

### **SCBS – South Champagne Business School – Diplôme de gestion et management des entreprises (Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://scbs-education.com/admissions>

## Académie de Rennes

### **Brest Business School**

#### **- Diplôme en management international (BIM - Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

[https://brest-bs.com/wp-content/uploads/2019/10/Règlement-admission-BIM\\_FR.pdf](https://brest-bs.com/wp-content/uploads/2019/10/Règlement-admission-BIM_FR.pdf)

#### **- Diplôme en développement commercial (BDM - Bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://brest-bs.com/wp-content/uploads/2019/10/Règlement-admission-BEBM.pdf>

#### **- Programme Grande école (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://brest-bs.com/wp-content/uploads/2019/10/Règlement-admission-PGE.pdf>

## Académie de Toulouse

### **Toulouse Business School - Programme Bac+3**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.tbs-education.fr/fr/formations/bachelor/admission-concours>

## Académie de Versailles

### **ESSEC**

#### **- Diplôme stratégie et dirigeants ESSEC et Mannheim (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://executive-education.essec.edu/en/embas/>

#### **- Diplôme en Gestion et stratégies globales des entreprises (Bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.essec.edu/fr/>



### 3.13 Écoles recrutant sur concours propre – autres secteurs de formation

#### Académie d'Amiens

##### **Institut Polytechnique UniLaSalle - Technicien supérieur professionnel en géologie**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.unilasalle.fr/formations/bachelors-et-formations-courtes/technicien-superieur-en-geologie/>

#### Académie de Créteil

##### **ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie)**

**Diplômes de :**

- **Conducteur technicien des travaux du bâtiment**
- **Conducteur des travaux publics et technicien de bureaux d'études**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://www.estp.fr/formations-post-bac>

#### Académie de Lille

##### **École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://esj-lille.fr/concours>

#### Académie de Lyon

##### **École Émile Cohl (E.E. Cohl) – Dessinateur praticien (bac+3)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.cohl.fr/procedures-admission/>

#### Académie de Nantes

##### **École de design de Nantes Atlantique**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.lecolededesign.com/s-inscrire>

##### **Audencia SciencesCom – Responsable communication et médias (bac+5)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.sciencescom.org/formations-communication/cycle-master/presentation>

#### Académie de Nice

##### **École supérieure de réalisation audiovisuelle de Nice (ESRA Côte d'Azur)**

- **Diplôme d'Études Supérieures de Réalisation Audiovisuelle (DESRA)**
- **ESRA Animation : Diplôme d'Études Supérieures en Film d'Animation (DESFA)**
- **ISTS : Diplôme d'Études Supérieures des Techniques du Son (DESTS)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.esra.edu/infos-pratiques/dates-de-concours-et-admission>

#### Académie de Paris

##### **Centre de formation des journalistes (CFJ)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.cfjparis.com/fr/admission/modalites-dadmission/>

**École supérieure de réalisation audiovisuelle de Paris (ESRA Paris)**

- **Diplôme d'Études Supérieures de Réalisation Audiovisuelle (DESRA)**
- **ISTS : Diplôme d'Études Supérieures des Techniques du Son (DESTS)**
- **ESRA Animation : Diplôme d'Études Supérieures en Film d'Animation (DESFA)**
- **DHEC : Diplôme des Hautes Études Cinématographiques (DHEC)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.esra.edu/infos-pratiques/dates-de-concours-et-admission>

**Institut de management et de communication interculturels (ISIT) - Diplôme Bac+5**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.isit-paris.fr> (rubrique admissions)

**Académie de Reims**

**École supérieure de design de Troyes – Diplôme de designer concepteur de projets**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<https://ecolededesign.fr/admissions/#informations>

**Académie de Versailles**

**École 3iS Sup (Trappes) - Diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son (DESTIS)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.3is.fr/paris/epreuves-admission>

**STRATE École de design**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

<http://www.strate.design/admission>

## **4. Procédure de gestion centralisée des affectations post classes préparatoires dans les écoles de management – calendrier 2021 - Internet**

---

### **Sigem – Mode d'emploi concours 2021**

#### **Procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management ouvertes aux élèves des classes préparatoires**

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site du SIGEM : <http://www.sigem.org>

Procédure candidat disponible sur : [http://www.sigem.org/pdf/Reglement\\_SIGEM.pdf](http://www.sigem.org/pdf/Reglement_SIGEM.pdf)

Les écoles, délivrant le diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui sont concernées par la présente procédure sont :

- Audencia Nantes ;
- Brest Business School ;
- EDHEC Business School ;
- EM Normandie ;
- EM Strasbourg ;
- emlyon business school ;
- ESC Clermont Business School ;
- ESC Dijon Bourgogne ;
- ESC Pau Business School ;
- ESCP Europe ;
- ESSEC ;
- Excelia Business School (Excelia Group) ;
- GEM-ESC Grenoble ;
- HEC Paris ;
- ICN Business School ;
- INSEEC Grande école ;
- Institut Mines-Télécom Business School (IMT BS) ;
- ISC Paris (Grande école) ;
- ISG Paris ;
- KEDGE Business School ;
- Montpellier Business School ;
- NEOMA Business School ;
- Rennes School of Business (ESC Rennes) ;
- SCBS – South Champagne Business School ;
- SKEMA Business School ;
- Toulouse Business School (TBS).

## 5. Procédures d'évaluation

### 5.1 Formations de commerce et de gestion

#### 5.1.1 Généralités

L'autorisation à délivrer un diplôme visé ou un diplôme visé conférant un grade universitaire (de licence ou de master) est accordée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à des établissements bénéficiant de la reconnaissance par l'État, au terme d'une procédure d'évaluation de la formation concernée. Cette évaluation est conduite, pour les écoles de commerce et de gestion, par la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG).

Les écoles de commerce non reconnues par l'État sont invitées à renseigner préalablement le dossier de demande de reconnaissance par l'État présenté dans la partie 5.2.2 du présent BOESRI.

#### 1°) Autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État

(articles L. 443-2 et L.641-5 du Code de l'éducation, arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement technique privés et consulaires reconnus par l'État et circulaire du 18 janvier 2007 publiée au BOESR spécial du 14 février 2008).

Elle est attribuée aux écoles techniques privées reconnues en contrepartie d'un contrôle pédagogique accru des formations et de la désignation des jurys d'admission et de diplôme.

Cette procédure garantit l'insertion des écoles dans la carte nationale des formations supérieures et constitue la seule possibilité de délivrer des diplômes dont la qualité est reconnue par l'État.

En ce qui concerne les diplômes de commerce et de gestion, l'autorisation est accordée après avis de la CEFDG et après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) pour une durée variable, et de cinq ans au maximum. La décision est assortie le plus souvent de recommandations.

#### 2°) Attribution d'un grade universitaire de licence ou de master (articles D.612-32 et D. 612-34 du Code de l'éducation)

Conformément aux dispositions de l'article D. 612-32 du Code de l'éducation, les diplômes sanctionnant une formation de premier cycle de l'enseignement supérieur délivrés par les écoles de commerce et de gestion et visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, peuvent conférer à leurs titulaires le grade de licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 612-34 du Code de l'éducation, les diplômes sanctionnant un parcours de formation de cinq années après le baccalauréat délivré par les écoles de commerce et de gestion et visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, peuvent conférer à leurs titulaires le grade de master.

L'évaluation des formations devra avoir attesté de leur qualité au regard des standards nationaux et internationaux.

Le grade de licence ou le grade de master peuvent être associés respectivement à un diplôme Bac+3/4 ou à un diplôme Bac+5 après une évaluation de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion pour les diplômes relevant de son périmètre. Le grade est accordé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur et après avis du Cneser.

#### 5.1.2 Dossier école pour une demande de diplôme visé

Deux guides de synthèse sont téléchargeables sur le site de la commission : [www.cefdg.fr](http://www.cefdg.fr).

Ils répondent à deux types de demandes distinctes :

- le dossier d'évaluation de la CEFDG concerne les demandes de renouvellement de visa/grade et les premières demandes de visa et/ou de grade ;

- le guide pour les demandes d'extension de visa sur un nouveau site concerne les demandes d'extension de visa/grade sur un nouveau campus pour une formation déjà visée.

Ces guides sont destinés aux équipes de direction des écoles et aux responsables des formations évaluées pour les aider dans la préparation de leur dossier. Leur objectif est de fournir une liste des points fondamentaux nécessaires à une juste évaluation des formations qui sont proposées à l'examen de la CEFDG, en conformité avec le référentiel d'évaluation.

### 5.1.3 Rôle et composition de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) en ce qui concerne les formations de commerce et de gestion

La CEFDG a été créée par le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 modifié par le décret n° 2020-272 du 17 mars 2020. Elle est placée auprès des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce. Elle exerce une mission générale de contrôle de la qualité des formations des établissements consulaires et privés qui délivrent des formations de commerce et de gestion. Ses avis permettent d'éclairer les décisions que les ministères ont à prendre. Ils sont fondés sur des critères d'évaluation qui sont présentés sous forme d'un référentiel d'évaluation, qui est en ligne sur le site internet de la CEFDG ([www.cefdg.fr](http://www.cefdg.fr)).

Les écoles qui souhaitent soumettre une première demande d'autorisation à délivrer le diplôme visé et/ou le grade de master, ou une demande tendant à organiser le cursus du diplôme visé sur un nouveau site, en informent la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) en adressant une lettre d'intention au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5). Cette lettre d'intention concernera une demande d'autorisation pour la rentrée n+1 et devra être adressée avant mi-mars de l'année n pour être prise en compte (ex : pour toute nouvelle demande d'autorisation à délivrer le diplôme visé et/ou à conférer le grade de master ou de licence prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022, le courrier devra parvenir à la Dgesip avant le 15 mars 2021).

#### 1°) Décret n° 2001-295 du 4 avril 2001, modifié par le décret n° 2020-272 du 17 mars 2020, portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

**Article 1** - Il est créé auprès des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce une commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.

##### Titre 1 - Missions

**Article 2** - La commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion organise les modalités de contrôle de la qualité des formations supérieures de commerce et de gestion dans la perspective de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Elle examine également l'évolution des formations supérieures de commerce et de gestion en cohérence avec le dispositif global des formations supérieures existantes ; elle prend en compte le potentiel de recrutement des établissements et l'évolution du marché de l'emploi.

**Article 3** - La commission est consultée sur les questions relatives aux formations supérieures de commerce et de gestion ainsi que sur les diplômes qui les sanctionnent. Elle formule des avis et des recommandations et remet chaque année aux ministres un rapport d'activité.

**Article 4** - La commission est chargée de l'évaluation des formations de commerce et de gestion dispensées par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires, dans le cadre des procédures de reconnaissance par l'État et d'autorisation de délivrer des diplômes, fixées aux articles L. 443-2 et L. 641-5 du Code de l'éducation.

**Article 5** - Les formations pour lesquelles une autorisation de délivrer des diplômes revêtus du visa de l'État a été accordée avant la publication du présent décret sont soumises à une évaluation par la commission.

**Article 6** - À l'issue de la procédure d'évaluation définie aux articles 4 et 5 ci-dessus, l'autorisation de délivrer des diplômes fait l'objet d'une décision du ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les conditions définies par arrêté.

**Article 7** - Les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce peuvent charger la commission d'une mission particulière d'évaluation d'une formation. À l'issue de cette mission, la commission remet un rapport aux ministres.

Le cas échéant, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut engager une procédure de retrait de la reconnaissance par l'État comme de l'autorisation de délivrer des diplômes.

**Article 8** - Pour l'application des dispositions prévues à l'article 2 (4) du décret du 30 août 1999 susvisé, la commission propose la liste des diplômes sanctionnant une formation de haut niveau dans le domaine du commerce et de la gestion et conférant le grade de master.

## **Titre 2 - Composition**

**Article 9** - La commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est composée de vingt-six membres nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce.

Elle comprend :

- dix représentants des milieux économiques et sociaux, dont deux nommés sur proposition de CCI France, deux sur proposition du Conseil économique, social et environnemental, quatre sur proposition des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel et deux sur proposition des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

- six enseignants-chercheurs dans le domaine du commerce et de la gestion, dont trois nommés sur proposition de la conférence des présidents d'université et trois sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

- six représentants des écoles et des formations privées et consulaires de commerce et de gestion, dont trois nommés sur proposition de la conférence des grandes écoles et trois sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce ;

- quatre personnalités qualifiées, dont deux nommées sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur et deux sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce.

Le président de la commission est désigné conjointement par les ministres concernés parmi les membres de la commission.

Les organisations syndicales de salariés mentionnées au troisième alinéa sont les quatre organisations disposant de l'audience la plus importante au niveau national et interprofessionnel figurant sur l'arrêté du ministre chargé du travail prévu à l'article L. 2122-11 du code du travail. Les organisations professionnelles d'employeurs mentionnées au troisième alinéa sont les deux organisations disposant de l'audience la plus importante au niveau national et interprofessionnel figurant sur l'arrêté du ministre chargé du travail prévu à l'article L. 2152-6 du code du travail.

**Article 10** - Les membres de la commission sont nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, les ministres concernés procèdent, dans les mêmes formes, à la nomination d'un membre pour la durée du mandat restant à courir.

Les membres de la commission sont renouvelés dans les mêmes formes par moitié tous les deux ans.

**Article 11** - Le premier renouvellement de la commission s'effectuera, par dérogation au premier alinéa de l'article 10, dans un délai de deux ans à compter de la publication de l'arrêté portant nomination des membres de la commission.

Il sera procédé, dans chacun des collèges prévus à l'article 9 ci-dessus, au tirage au sort des membres dont le mandat initial sera réduit à deux ans.

**Article 12** - La commission fait appel à des experts. Elle peut entendre toute personne dont le concours est jugé utile à ses travaux.

**Article 13** - Les ministres chargés de l'enseignement supérieur, du commerce et de l'industrie, ou leurs représentants, assistent aux séances de la commission avec voix consultative.

Le secrétariat de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est assuré par la direction chargée des formations au ministère chargé de l'enseignement supérieur.

**Article 14** - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation et le secrétaire d'État à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**2°) Liste des membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion à compter du 14 janvier 2021**1 - Au titre des représentants des milieux économiques et sociaux**a) sur proposition de CCI France**

- Brigitte GOTTI, membre de la CCI Paris-Ile-de-France
- Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint, en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation à la CCI Paris-Ile-de-France

**b) sur proposition du Conseil économique, social et environnemental**

- Nicole VERDIER-NAVES, membre du Conseil économique, social et environnemental
- Pierre-Antoine GAILLY, membre du Conseil économique, social et environnemental

**c) sur proposition des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**

- Jacques BARHY, dirigeant de société, nommé sur proposition de la CPME
- Thibault JAGUENEAU, chargé de mission, nommé sur proposition du MEDEF

**b) sur proposition des organisations syndicales de salariés représentatives**

- Nathalie ATTINAT, formatrice, nommée sur proposition de la CFE-CGC
- Nicolas FAINTRENIE, responsable des politiques de branches professionnelles, nommé sur proposition de la CGT-FO
- Jean-Jacques GAY, consultant, nommé sur proposition de la CFDT
- William LIS, ingénieur, nommé sur proposition de l'UGICT-CGT

2 - Au titre des enseignants de statut universitaire (dans le domaine du commerce et de la gestion)**a) sur proposition de la Conférence des présidents d'université**

- Éric LAMARQUE, directeur de l'IAE de Paris
- Philippe ODOU, professeur à l'université Reims Champagne-Ardenne
- Christian ROBLEDO, président de l'université d'Angers

**b) sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur**

- Mathilde GOLLETTY, professeure à l'université Paris II Panthéon Assas (**présidente de la commission**)
- Aline SCOUARNEC, professeure à l'université de Caen
- Jérôme MERIC, directeur de l'IAE de Poitiers

3 - Au titre des représentants des écoles et formations privées et consulaires de commerce et de gestion**a) sur proposition de la Conférence des grandes écoles**

- Francis BECARD, directeur général du groupe Y SCHOOLS
- Jean CHARROIN, directeur général de l'ESSCA
- Alice GUILHON, directrice générale de SKEMA Business School

**b) sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce**

- Vincenzo ESPOSITO VINZI, directeur général de l'ESSEC
- Philippe TASSI, ancien directeur général adjoint de Médiamétrie
- Marc VANHUELE, directeur délégué des programmes pré-expérience à HEC Paris

4 - Au titre des personnalités qualifiées**a) sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur**

- Jérôme CHABANNE-RIVE, professeur à l'IAE de Lyon
- Astrid MULLENBACH, maître de conférences à l'université Paris Est Créteil

**b) sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce**

- Valérie GAUDART, directrice Culture et Communautés chez ENGIE People Labs'
- Samia GHOZLANE, directrice de la Grande école de numérique

## 5.2 Autres formations

### 5.2.1 Généralités

Le présent document a pour objet de préciser les dispositions intervenant dans le cadre de la procédure de reconnaissance par l'État et d'autorisation à délivrer un diplôme visé dans les établissements d'enseignement supérieur technique privés dont l'activité d'enseignement relève d'un domaine autre que celui du commerce et de la gestion.

La reconnaissance par l'État et l'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État sont accordées après évaluation des formations.

Les écoles techniques privées, qui souhaitent demander une reconnaissance dans le cadre de certificats d'école (hors diplômes délivrés au nom de l'État sous le contrôle du ministère chargé de l'enseignement supérieur – exemple : titre d'ingénieur diplômé, BTS, Diplômes d'État), **sont invités à déposer simultanément leur demande de reconnaissance par l'État et d'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État pour l'un de leurs programmes.** En effet, le concours utile au service public de l'enseignement supérieur par l'établissement privé est apporté par le diplôme visé.

**La reconnaissance par l'État** relève de l'article L. 443-2 du code de l'éducation. Elle a pour finalité d'attester qu'un établissement apporte un concours utile au service public de l'enseignement supérieur.

La procédure est décrite dans la circulaire du 14 janvier 2005 (BOEN **spécial n° 3** du 24 février 2005, 1.1 du chapitre A). La reconnaissance de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé est accordée après une évaluation au niveau académique et national puis avis du Cneser. Elle procède, pour cela, d'un contrôle sur le fonctionnement de l'établissement, ses formations et son personnel d'encadrement et enseignant.

La demande fait l'objet d'une expertise académique puis nationale. Le dossier doit donc être déposé en premier lieu auprès du recteur de l'académie où est implanté l'établissement ouvert légalement (service chargé de l'enseignement supérieur privé). Il est ensuite transmis, par le recteur avec son avis, pour expertise nationale à la Dgesip (département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - Dgesip A 1-5). La décision du ministère fait l'objet d'un arrêté pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur.

La reconnaissance par l'État (ministère chargé de l'enseignement supérieur), d'un établissement d'enseignement supérieur technique privé, est la condition *sine qua non* à l'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État (diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur). **Il est donc souhaitable, à l'avenir de traiter les deux procédures simultanément.**

**L'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État** (diplôme visé) relève de l'article L. 641-5 du code de l'éducation et de l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'État. Elle est accordée, aux écoles techniques privées reconnues par l'État, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en contrepartie d'un contrôle pédagogique accru des formations et de la désignation des jurys d'admission et de diplôme.

Cette procédure vise à garantir l'insertion des écoles dans la carte nationale des formations supérieures et constitue la seule possibilité, pour les écoles techniques privées, de délivrer des diplômes dont la qualité est reconnue par l'État.

L'autorisation est accordée, après une évaluation nationale et la consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).



La demande d'autorisation à délivrer un diplôme visé par les écoles reconnues, donne lieu à une expertise au niveau national, soit par les services du ministère chargé de l'enseignement supérieur (Dgesip) soit par le HCERES (renouvellement du visa). La décision du ministère fait l'objet d'un arrêté pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, pour une entrée en vigueur à la rentrée universitaire qui suit.

L'attention des établissements privés est attirée sur le fait que l'**intitulé du diplôme**, destiné à figurer dans chaque arrêté autorisant à délivrer un diplôme visé, ne peut pas contenir de termes anglais. Il en est de même pour le parchemin du diplôme qui doit reprendre la dénomination officielle de l'arrêté du visa. Cette dénomination sera également celle inscrite au RNCP. En conséquence, si le nom du diplôme doit être modifié, le dossier transmis devra obligatoirement proposer un intitulé en français.

Les établissements sont invités, dans la mesure du possible, à porter leur dossier à la connaissance des instances de concertation de l'établissement, avant de le transmettre au ministère.

### 5.2.2 Dossier école pour une demande de reconnaissance par l'État et/ou de diplôme visé

Ci-après le modèle du dossier à déposer pour une demande de reconnaissance par l'État des écoles supérieures techniques privées, légalement ouvertes et/ou d'autorisation à délivrer un diplôme visé autre que commerce ou ingénieur.

#### **Présentation de la procédure :**

- **pour les écoles de commerce non reconnues par l'État : dossier de demande de reconnaissance par l'État (ci-dessous) puis, après avis favorable du recteur de région académique à cette demande, la Dgesip invitera l'école à déposer un dossier de demande de diplôme visé (à télécharger sur le site de la CEFDG, voir rubrique 5.1.2) ;**
- **pour les écoles hors commerce non reconnues par l'État : dossier commun de demande de reconnaissance par l'État et de diplôme visé (ci-dessous) ;**
- **pour les écoles, hors commerce, reconnues par l'État : dossier de demande de diplôme visé (ci-dessous).**

#### Dispositions de forme communes au dossier portant sur la reconnaissance et le diplôme visé

Le dossier à déposer au recteur d'académie comporte :

- 1 - une fiche signalétique (annexe 1 du présent document) ;
- 2 - le corps du texte reprenant les critères qui seront développés ;
- 3 - les annexes.

#### **Recommandations sur la forme :**

Un effort de synthèse est demandé aux établissements.

\* le dossier principal ne doit **impérativement pas dépasser 30 pages**.

\* les annexes doivent également se limiter à **50 pages** (liste des pièces complémentaires indispensables au dossier).

Le format du dossier et son contenu sont détaillés au chapitre III.

Le dossier devra comporter les thèmes et rubriques listés ci-après et pourra être accompagné de tout élément utile permettant l'expertise du recteur d'académie.

#### Composition du dossier commune aux deux demandes

Trame et thèmes constituant le dossier à fournir aux autorités administratives :

### **I - Présentation de l'établissement**

#### **A - Note de politique générale**

La note de politique générale est élaborée par le directeur de l'école puis approuvée par le conseil d'administration. Elle a pour objet de présenter l'établissement, son positionnement, ses missions, son organisation et sa stratégie. Elle précisera en quelques pages la situation actuelle, les innovations pédagogiques, les spécificités, la démarche qualité mise en œuvre, les perspectives et projets de l'établissement ainsi que ceux concernant le programme dont le diplôme visé est sollicité.

- **La politique et la stratégie de l'établissement**

Ce paragraphe doit exprimer de façon synthétique la politique suivie et le positionnement stratégique, actuel et à venir, de l'établissement.

- **La présentation générale de l'établissement**

**1 - L'établissement dans son environnement éducatif, économique, professionnel**

- Positionnement de l'établissement dans le dispositif de formation : besoins de formation dans le champ professionnel considéré, objectifs de la formation, compétences recherchées, analyse de la concurrence...
- Partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et nature des accords (nature pédagogique, recherche, international, etc.)
- Implication des milieux professionnels : dans la conception du projet, dans l'enseignement, dans les instances de l'école.
- La stratégie de l'établissement en matière de contribution à la politique de site mise en place par le MESRI (regroupement d'établissements d'enseignement supérieur : COMUE ou établissements expérimentaux) dans un objectif d'attractivité nationale et internationale

**2 - Son organisation**

- Structure gestionnaire (association, société, CCI, etc.), membres. *Joindre en pièce annexe les statuts.*
- Organisation de la gouvernance: organigramme de la direction et des personnels.
- Conseils : pédagogique, scientifique, de perfectionnement...
- Modalités de la représentation au sein des différentes instances et conseils (personnels enseignants, techniques, étudiants...).

**L'attention des établissements est appelée sur la nécessité d'assurer la participation effective des étudiants au sein des différents conseils (notamment conseil d'administration, pédagogique, et de discipline).**

**B - L'activité globale de formation**

- Les formations diplômantes: liste des formations, niveaux, flux. Préciser s'il s'agit d'une formation initiale (sous statut étudiant ou par l'alternance (apprentissage) ou en formation continue (contrats de professionnalisation).
- La formation continue non diplômante :
  - Politique générale de l'établissement, structures, partenariats.
  - Liste des formations, niveaux, flux.
  - Chiffre d'affaires
- La VAE (validation des acquis de l'expérience).

**II - Présentation de la formation**

**Dans le cadre d'une demande d'autorisation à délivrer un diplôme visé (première demande d'une école reconnue ou renouvellement du visa), les informations seront centrées sur le programme dont le diplôme revêtu du visa de l'État est sollicité.**

**S'il s'agit d'une nouvelle demande de diplôme visé dans un établissement ayant déjà un ou plusieurs diplômes visés, la présentation du nouveau programme s'attachera à montrer son positionnement et son organisation au sein de l'ensemble de l'offre de diplômes visés.**

Les informations relatives aux thèmes suivants seront précisées :

## A - Les moyens

### a) Les moyens matériels et financiers

#### Les moyens matériels :

- le site ;
- les locaux : surface attribuée à la formation, adaptation des locaux à l'enseignement... ;
- les équipements : matériel pédagogique, caractéristiques du parc informatique...

#### Les moyens financiers :

- répartition des grandes masses de ressources : fonctionnement et équipement, sources de financement (droits de scolarité, taxe d'apprentissage, subventions...). *Joindre en annexe le budget de l'établissement.*
- montant des droits de scolarité de l'année universitaire en cours, par année d'étude du programme soumis au visa de l'État.

### b) Les moyens humains

- les personnels administratifs et techniques : effectifs ;
- le corps enseignant : effectifs, catégories (permanents ou autres) et qualification des enseignants intervenant dans la formation.

Pour toutes les formations, quel que soit le niveau de sortie, l'ampleur et la qualification du corps enseignant constituent des critères majeurs dans l'attribution du visa.

Afin de présenter la composition du corps professoral impliqué dans le programme concerné, vous voudrez bien suivre le modèle des tableaux ci-après à fournir en annexe au dossier :

#### 1°) pour les enseignants permanents

Nom	Qualification	Date du recrutement	Type de contrat	Nombre de jours de présence par semaine	Discipline enseignée	Nombre annuel d'heures de cours dans le programme	Pourcentage annuel d'heures de cours dans le programme	Nombre et % annuel d'heures de cours dans les autres programmes (le cas échéant)
						<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>

#### 2°) pour les enseignants non-permanents

Nom	Qualification	Date du recrutement	Type de contrat	Nombre de jours ou d'heures de présence par semaine	Activité principale	Discipline enseignée	Nombre annuel d'heures de cours dispensés dans le programme	Pourcentage annuel d'heures de cours dispensés dans le programme	Nombre et % annuel d'heures de cours dans les autres programmes (le cas échéant)
						<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	

S'agissant de la qualification du corps professoral, il convient d'indiquer le titre et la discipline du diplôme détenu. Pour le type de contrat qui les lie à l'établissement vous indiquerez s'il s'agit d'un CDI, CDD; autre (préciser).

Pour les enseignants non permanents (intervenants extérieurs non dédiés à l'école : professionnel, enseignant, enseignant-chercheur, tuteur en entreprise, enseignant étranger, affiliés, etc) vous préciserez, le cas échéant, l'établissement de rattachement avec l'activité principale.

Si le nombre et la qualité des non permanents sont un précieux indicateur de l'existence d'un bon réseau de contact avec les entreprises, et de la qualité des enseignements dispensés, ce sont les enseignants permanents qui jouent le rôle essentiel d'encadrement des formations. La séparation entre les deux catégories est donc importante.

### **La notion d'enseignant permanent :**

La définition du « professeur » permanent peut naturellement varier, mais elle doit reposer sur l'idée d'un engagement fort de la personne à l'égard de l'établissement. Un enseignant permanent dispose en général d'un contrat à durée indéterminée (C.D.I.) impliquant une présence d'au moins 4 jours hebdomadaires dans l'établissement, son employeur exclusif, et ce, tout au long de l'année universitaire. Ainsi, un intervenant extérieur (« vacataire », « professeur affilié », CDD ou CDI par exemple), ne peut pas être considéré en tant qu'enseignant permanent, quel que soit le nombre d'heures de cours dispensé.

#### ● Critères d'évaluation :

- Au sein des enseignants permanents, la part de ceux qui assurent les cours dans la discipline ou le domaine de la formation concernée par le visa du diplôme doit être déterminante car c'est sur eux que repose l'apprentissage des concepts et des outils auxquels sont formés les étudiants.
- Plus le niveau s'élève, plus l'encadrement en enseignants permanents doit être élevé (en qualification et en nombre).
- De même, les qualifications d'aptitude à la recherche (doctorat ou PhD., habilitation à diriger des recherches) doivent s'accroître.
- Pour les niveaux de sortie les plus élevés, l'indication du plan de charge des enseignants permanents (révélant les conditions d'exercice du métier) est précieuse. Elle permet de voir si les enseignants permanents disposent de suffisamment de temps pour assurer à la fois les activités de recherche, l'encadrement des étudiants et l'organisation du diplôme.

## **B - L'organisation de la formation**

**Lorsque l'établissement comprend plusieurs formations, il convient de préciser sur quel(s) cursus diplômant(s) en formation initiale porte(nt) la demande de visa et de fournir les éléments d'information suivants en conséquence.**

**Le nombre d'étudiants** à la rentrée de l'année universitaire en cours (« stock ») : à renseigner obligatoirement dans la fiche signalétique (*cf. Annexe 1 ci-après*).

- les modalités de **représentation** et d'intervention **des étudiants** dans la vie de l'école et du programme :

\* instances (conseil de discipline, pédagogique, d'administration, etc.) et nombre d'étudiants concernés

\* évaluation des formations par les étudiants (modalités du dispositif et analyse des résultats)

Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'un conseil de discipline permettant de garantir un droit à la défense et une représentation effective des étudiants.

### **1 - La mise en œuvre de la formation**

#### **a) Modalités de recrutement**

- Voies d'accès à la formation, flux et effectifs par voie d'accès (produire un tableau synthétique pour les trois dernières années), informations sur la qualité du recrutement (ratio admissions/candidats, classements au concours).

- Tableau des épreuves d'admissibilité et d'admission (type d'épreuves, coefficients).

- Conditions d'admission des étudiants étrangers et des stagiaires de formation continue.

- Composition du jury d'admission. *Joindre en pièce annexe le procès-verbal du dernier jury d'admission, signé par le président du jury et visé par le recteur ou son représentant* (dans le cas d'un renouvellement du diplôme visé).

**b) Programme des études**

- Projet pédagogique : exposé général du projet.
- Durée des études, organisation pédagogique (présenter un tableau synoptique de la formation).
- Structure des enseignements, départements, modules, unités de valeur, crédits...
- Stages, tutorat, projets, études, recherches... : finalité, place et durée.
- Langues étrangères et relations internationales (*préciser le nombre d'enseignants entrants et sortants, les flux réels d'étudiants accueillis ou sortants pour les 3 années écoulées avec indication des établissements d'accueil ou d'origine, les durées des séjours voire les cursus suivis.*)
- Particularités de la formation par la voie de l'apprentissage et de la formation continue.
- Le règlement pédagogique (concours et études) et le règlement intérieur sont à joindre impérativement en pièces annexes (*cf. Annexe 2 ci-après*).

**c) Déroulement de la scolarité**

- Contrôle des connaissances, modalités de rattrapage.
- Redoublements et exclusions : analyse quantitative et qualitative, passerelles avec d'autres cursus d'études.
- Échanges internationaux : conditions d'organisation, contenus, flux, suivi, validation...
- Composition du jury d'examen (conformément à l'article 5 de l'arrêté du 8 mars 2001)

**d) Obtention du diplôme**

- Modalités et conditions d'obtention du diplôme.
- Maquette du diplôme (**modèle à respecter** publié annuellement au BO de l'enseignement supérieur, n° spécial relatif aux établissements [...] autorisés à délivrer un diplôme visé [...]).
- Composition du jury de diplôme

**e) Évaluation des enseignements**

- Préciser si un système d'auto-évaluation avec participation des étudiants est mis en place : méthodes utilisées, périodicité, garantie de l'anonymat... ;
- Son impact sur les contenus d'enseignement.

**Fournir des données chiffrées sur la qualité de la formation et de l'accompagnement**

- \* niveau de continuité des études (quantitatif et qualitatif)/taux d'échecs
- \* modalités d'accompagnement des étudiants durant leur parcours
- \* enquête d'évaluation des formations/conseil de perfectionnement, ...
- \* enquête Insertion professionnelle et résultats

**2 - La politique sociale de l'établissement dans le programme**

Pour la formation concernée, l'établissement précisera les mesures mises en œuvre par l'établissement en faveur de la diversité sociale, le cas échéant, le nombre et le pourcentage de boursiers sur critères sociaux (Crous) inscrits dans la formation. Le ministère encourage la mise en place de toute mesure favorisant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur de tous les étudiants.

Fournir les données sur :

- \* le montant des droits de scolarité (par année d'entrée dans le programme) ;
- \* l'aménagement des droits (inscription et scolarité) dans le cadre de la politique sociale (présenter les dispositifs d'aides financières et d'accompagnement des étudiants et les montants) ;
- \* le taux de boursiers et montant de(s) bourse(s) spécifiques mise(s) en œuvre par l'école (interne ou autre : entreprise, collectivité, etc.). Critères d'attribution (social, mérite, mobilité internationale, etc.) ;
- \* si l'établissement est déjà habilité à accueillir des étudiants boursiers : préciser le taux de boursiers sur critères sociaux (Crous) du programme ;
- \* si le programme prévoit un parcours d'excellence, préciser avec quels établissements d'origine ;
- \* les partenariats prévus pour accompagner le parcours des étudiants.

**3 - L'ouverture internationale**

Dans le cadre d'un diplôme visé, l'établissement mettra en œuvre des partenariats avec des universités ou formations équivalentes à l'étranger, qui se traduisent notamment par l'échange d'intervenants et d'étudiants, la possibilité pour l'étudiant d'effectuer un séjour à l'étranger sous forme de stage ou de formation en lien avec un autre partenaire pour le programme dont le visa est demandé.

Il s'agit aussi pour les écoles d'avoir une visibilité au plan international, d'être capable de recruter des étudiants étrangers et des professeurs étrangers. Cette internationalisation répond à la mission de participation de l'enseignement supérieur à l'accroissement de la compétitivité de la France et de l'Europe.

L'engagement des établissements dans ce contexte doit être développé plus particulièrement dans cette rubrique. La nature des accords internationaux sera précisée (*fournir les conventions signées en annexe*).

#### **4 – L'insertion professionnelle**

Toute formation, quel que soit le niveau de sortie du diplôme, doit conduire la majorité d'une promotion de diplômés à une insertion professionnelle immédiate.

Informations à fournir pour les cinq dernières promotions, si possible sous forme de graphique ou de tableau de synthèse. Pour les deux dernières années, détailler les résultats de l'insertion professionnelle par promotion : nombre de diplômés, date et taux de réponse à l'enquête, promotions concernées.

- Temps moyen de recherche du premier emploi (CDD ou CDI en %).
- Poursuite d'études (nombre et % de l'effectif diplômé pour chaque promotion).
- Fourchette des salaires à l'embauche.
- Secteurs principaux d'activité en %, taille des entreprises...
- Principaux profils de postes occupés.
- Évolutions de carrières connues suite au premier emploi (tendances significatives sur une période de trois à cinq ans).

#### **5 - L'activité de recherche et le progrès des connaissances**

Quel que soit le niveau de sortie, les enseignants, intervenant dans l'enseignement supérieur, doivent participer au progrès des connaissances qu'ils sont chargés de transmettre. Les exigences sont variables selon le niveau de la formation mais un adossement recherche de la formation est toujours indispensable.

Pour les formations à Bac+5, l'activité de recherche doit être structurée autour d'une équipe de recherche constituée d'un corps enseignant permanent d'un haut niveau de qualification (ex. docteur, HDR) et par une politique incitant les enseignants à s'insérer dans les processus nationaux et internationaux habituels d'évaluation de la recherche.

L'établissement précisera l'activité de l'établissement et sa stratégie en matière de recherche :

- finalité, organisation.
  - publications (articles dans des revues, classées ou non, à comité de lecture ou non,...), rapports d'études, ouvrages, etc.
  - laboratoires d'appui, partenariats (avec des universités ou d'autres établissements en France ou à l'étranger). Participation aux écoles doctorales, le cas échéant. *Fournir les conventions ou accords, signés par les responsables des établissements ou des laboratoires, en annexe.*
- la place de la recherche dans l'établissement :
- \* nombre/taux d'enseignants chercheurs permanents ou autres (préciser). Indiquer ceux qui interviennent dans le programme concerné par la demande ;
  - \* convention avec des EPCSCP (à fournir si existe).

La production des connaissances : l'attention des établissements privés est appelée sur le fait que le ministère attache une réelle importance à la présentation des travaux soumis aux procédures habituelles d'évaluation par un comité scientifique national ou international. Même si les cahiers de recherche internes à un établissement sont appréciés positivement en fonction de leur qualité intrinsèque, les autres publications notamment celles parues dans des revues à comité de lecture ou classées type HCERES, CNRS sont à privilégier.

**Seuls les travaux des enseignants permanents de l'école sont pris en compte.** En effet, les écrits ou communications des non permanents ne constituent pas des travaux à classer dans la participation de l'établissement au progrès des connaissances.

Par ailleurs, si les partenariats effectifs, avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, sont appréciés lorsqu'ils conduisent à des résultats tangibles et lorsqu'ils sont élaborés sur la base de réciprocité

des apports, **les publications ne peuvent être mises au crédit de l'école que si elles sont rédigées à titre principal par les enseignants permanents de l'école. Les universitaires peuvent y participer en qualité de co-auteurs.**

#### **6 - Les partenariats académiques**

- Indiquer les éventuelles coopérations institutionnelles mises en place avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en France, notamment dans le cadre d'une participation à la politique de site (regroupements, d'établissements d'enseignement supérieur, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur - ex. COMUE) :
  - préciser si l'établissement est membre fondateur ou associé ;
  - indiquer s'il s'agit de partenariats académiques ou de recherche.
- Préciser l'objectif et le contenu des conventions signées avec les universités (*copie signée à fournir en annexe*).

**En l'absence d'informations suffisantes, le dossier pourrait ne pas être soumis à l'évaluation.**

### **III - Format du dossier et documents à fournir**

**En page de garde préciser la date de conception du dossier.**

#### **A - Transmission du dossier**

Le dossier pour une demande de reconnaissance par l'État associé à la demande de diplôme visé sera transmis au recteur de l'académie d'implantation de l'établissement (service chargé des établissements d'enseignement supérieur privés).

Le dossier pour une demande de diplôme visé seule (cas d'une école déjà reconnue et hors commerce), sera envoyé directement par voie électronique parallèlement à l'exemplaire papier à l'adresse :  
christine.joachim@enseignementsup.gouv.fr.

Le dossier principal et ses annexes devront être transmis également par voie postale au ministère chargé de l'enseignement supérieur: Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A 1-5) - 1 rue Descartes 75231 Paris cedex 05.

**Il convient de soumettre à l'expertise un dossier par programme dont le diplôme est demandé au visa de l'État y compris lorsqu'il s'agit d'une première demande associée à une demande de reconnaissance par l'État de l'établissement.**

**Dans le cas où la demande de diplôme visé regroupe plusieurs programmes, vous voudrez bien préciser le ou les certificat(s) concernés et proposer un intitulé en français pour désigner le diplôme visé qui en résulte.**

#### **B - Format du dossier**

- 1 - La fiche signalétique en introduction (*cf. fiche D ci-après*)
- 2 - Le corps du texte reprenant les rubriques développées au II
- 3 - les annexes

#### **C - Liste des annexes au dossier**

Annexe n°1 : les statuts de l'établissement d'enseignement technique (datés et signés).

Annexe n°2 : l'organigramme et les conseils

Annexe n°3 : le budget (dernier budget réalisé et budget de l'année en cours)

Annexe n°4 : les droits de scolarité et la politique sociale (bourses, etc...)

Annexe n°5 : le corps enseignant (effectifs et tableaux)

Annexe n°6 : la liste des publications les plus significatives des professeurs permanents sur les 4 dernières années (*articles dans des revues à comité de lecture, communications dans des congrès scientifiques, autres*).

Annexe n°7 : liste des conventions de partenariat signées dans le cadre de l'activité de formation et de recherche

Annexe n°8 : le règlement pédagogique et le règlement intérieur à joindre impérativement

Annexe n°9 : la liste des partenaires étrangers donnant lieu à des échanges étudiants (avec date de signature des accords, le nom et la qualité des responsables des échanges, type de cursus concernés par les échanges)

Annexe n°10 : la maquette du diplôme

Annexe 11 : Fiche RNCP du diplôme visé à enregistrer de droit.

**- Pour le diplôme visé, l'intitulé proposé devra être différent de l'appellation donnée à la certification (RNCP) existante, si cette dernière continue à être délivrée par d'autres écoles ou établissements (qui ne sont pas concernés par le visa du diplôme).**

- La fiche, qui sera publiée sur le site de France Compétences, devra être accompagnée du référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation.

Afin de vous aider à renseigner votre projet de fiche vous trouverez sur le site de France Compétence des notes et notices sur l'enregistrement de droit au RNCP. Consulter notamment pour le modèle de fiche : la « *Notice d'aide au dépôt d'un enregistrement de droit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)* » ainsi que la « *Note relative aux blocs de compétences* » et la « *Note sur les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation* » :

(<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/>).



## Annexe 1 - Demande de reconnaissance par l'État et/ou d'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État (hors commerce-gestion)

**Pour les écoles de commerce, le dossier de demande de visa sera à télécharger sur le site de la CEFDG (cf. partie 5.1.2 du présent BOESRI)**

- Fiche signalétique (à mettre impérativement en introduction)

**Nom de l'établissement** concerné (développement et sigle) :

Adresse postale

Téléphone

Site web

**Nom du directeur (général) de l'établissement :**

Téléphone :

Adresse électronique :

**Nom du directeur de programme (le cas échéant) :**

Fonctions :

Téléphone :

Adresse électronique :

### Statut de l'établissement

établissement consulaire

Chambre de commerce et d'industrie ou groupement interconsulaire de (préciser):

service de CCI     EESC     association     autre (préciser) :

établissement privé

association                       autre (préciser) :

date d'ouverture de l'établissement :

reconnu par l'État depuis le (\*) :

**N° d'établissement (RNE ou UAI) :**

**Site(s) concerné(s) par la formation visée :**

Lorsqu'il s'agit d'une formation multi-sites, les informations qui suivent sont à fournir pour **chacun des sites**.  
Coordonnées du Siège social et de l'établissement pilote :

(\*) Indiquer les références du texte réglementaire.

Niveau de diplôme	Intitulé de la formation ou du diplôme	Niveau de certification professionnelle (inscription RNCP sur demande)	Diplôme visé depuis le (si renouvellement)	Modalité de la formation (**)		
				FI	FC	FIAPP
BAC +						
BAC +						

(\*\*) FI = Formation initiale sous statut d'étudiant.

FC = Formation continue.

FIAPP = Formation initiale sous statut d'apprenti.

Effectifs étudiants (rentrée universitaire en cours) - stock XXXX/XXXX (année universitaire)	
--	--

**Annexe 2 - Règlement pédagogique et règlement intérieur  
(à joindre obligatoirement en annexe dans le cadre d'une demande de diplôme visé)**

Ces deux règlements sont destinés aux étudiants. En outre, le règlement pédagogique est également à transmettre au recteur d'académie pour les jurys d'admission et de diplôme.

Ces deux règlements sont systématiquement examinés dans le cadre de la procédure d'évaluation et constituent un élément d'appréciation pris en compte pour l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le cadrage présenté ci-dessous doit donc être respecté.

**E.1 - Règlement intérieur**

Il traite de la vie de l'école (éléments qui peuvent être communs à toutes les formations) : organisation, modalités d'acquittement des droits de scolarité, la mutuelle, l'utilisation des locaux, du matériel, etc), conseil de discipline (dans le cadre des enseignements et examens).

Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'un **conseil de discipline** permettant de garantir aux étudiants un droit à la défense. La composition de ce conseil devra prévoir la représentation effective des étudiants

**E.2 - Règlement pédagogique**

Le règlement pédagogique du programme concerné doit préciser : les modalités d'admissions, le contenu pédagogique du cursus (enseignements, durée des cours par discipline, ECTS, etc.), les conditions de passage en année supérieure, le contrôle des connaissances (modalités d'évaluation des enseignements pour l'obtention du diplôme), les jurys, etc.

**Principes à suivre pour la mise en œuvre du règlement pédagogique :**

Établi dans le respect des règles de droit, le règlement pédagogique, qui précise les conditions d'admission, de déroulement de la scolarité et d'attribution du diplôme, doit être défini au plus tard avant la fin du premier mois d'enseignement pour être opposable aux étudiants et doit faire l'objet d'un affichage permanent et signalé.

Les dispositions relatives aux examens ne peuvent être modifiées en cours d'année.

**Cadrage du règlement pédagogique****1 - Admission****1.1 Dispositions générales****1.1.1 Conditions d'inscription**

Préciser :

- le nombre maximum d'inscription aux épreuves du concours, toutes voies confondues ;
- les conditions d'âge et d'études ou de diplômes ;
- le nombre d'inscription possible au cours d'une même année civile ;
- les conditions d'inscription des candidats étrangers ;
- les conditions d'inscription des stagiaires de formation continue.

**1.1.2 Déroulement des épreuves**

Indiquer les règles de déroulement du concours (situation des candidats ne participant pas à une épreuve, retards, documents autorisés, aménagements particuliers pour les candidats handicapés...).

**1.1.3 Fraude**

Indiquer les mesures prises en cas de fraude (absence de sanction immédiate, rapport du responsable du centre d'examen, appréciation du jury d'admission...).

### 1.2 Voies d'admission

Pour chaque voie d'admission préciser les éléments suivants :

- nombre de places aux concours conformément aux informations publiées au B.O. ;
- conditions d'accès au concours : voies d'accès à la formation (Bac, CPGE, admissions sur titres, etc), flux et effectifs par voie d'accès (produire un tableau synthétique pour les trois dernières promotions), informations sur la qualité du recrutement (ratio admis/candidats et intégrés/admis, classements au concours (rang du dernier admis) ;
- tableau des épreuves d'admissibilité et d'admission (type d'épreuves, coefficients) ;
- conditions d'admission des étudiants étrangers et des « stagiaires » de formation continue ;
- validation des acquis de l'expérience (VAE): politique générale de l'établissement, modalités d'organisation.
- composition du jury d'admission. *Joindre en annexe au dossier le procès-verbal du dernier jury d'admission signé par le président du jury (et visé par le recteur ou son représentant pour le renouvellement du visa).*

## 2 - Organisation des études

- Présentation de l'organisation de la formation - Exposé général du projet pédagogique ;
- Indiquer la durée des études, si besoin au regard de chaque niveau d'accès : présenter un tableau synoptique de la formation par année ;
- Définir succinctement sous quelle forme est dispensée la formation (cours, séminaires, stages...) : indiquer pour les stages : l'objet, la durée minimale et maximale, les modalités d'encadrement et d'accompagnement pédagogique et le cas échéant, le lieu (entreprises privées/publiques, laboratoires...);
- Définir succinctement, le cas échéant, l'organisation des enseignements (semestre, enseignements communs, sections, options, crédits ECTS...);
- Indiquer, le cas échéant, la possibilité d'effectuer des périodes d'études dans un autre établissement en France ou à l'étranger, ainsi que le cadre : une convention entre établissements prévoit les modalités d'organisation des études (avec correspondance de contenu, de niveau) et leur modalité de validation ;
- Indiquer dans quel cas la scolarité de l'étudiant peut être interrompue (césure, etc.).

## 3 - Contrôle des aptitudes et des connaissances

### 3.1 Dispositions générales

- Modalités générales ;
- Préciser les activités faisant l'objet d'un contrôle, les modalités de ce contrôle, les coefficients applicables, et éventuellement les modalités de calcul des moyennes ;
- Dans le cas d'examens terminaux, fixer le nombre de sessions organisées pour chaque année d'études. Prévoir autant que possible, à chaque niveau d'évaluation, une session de rattrapage ;
- Définir les obligations de présence aux enseignements et aux contrôles (conséquence de l'absence, justifiée ou injustifiée, aux contrôles ; autorité compétente pour apprécier la validité du motif...). En cas d'absence justifiée, prévoir des modalités de rattrapage ou de contrôle spécifique ;
- Modalités du contrôle des présences.

### 3.2 Condition de passage en année supérieure (ou semestre supérieur)

Fixer :

- les modalités de passage ;
- les conditions de redoublement ;
- les conditions de rattrapage ;
- les conditions dans lesquelles l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre sa scolarité.

Ces différents points sont à préciser au regard de chacune des modalités d'enseignement (cours, stages,, etc.). Les notes minimales requises doivent être indiquées.

### 3.3 Jurys : d'admission, de diplôme, de stage

Préciser la composition et les modalités de fonctionnement de ces jurys. À noter que le jury de stage doit comprendre au moins un professeur et un représentant de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ;

### À noter sur les jurys :

#### Composition :

La procédure de nomination des jurys d'admission et de fin d'études dans les écoles autorisées à délivrer un diplôme visé doit être **conforme aux dispositions de l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'État**. Elle est, en outre, déconcentrée auprès des recteurs d'académie, chanceliers des universités.

Ces jurys sont donc **nommés par le recteur de région académique** dans le respect des règles fixées par l'arrêté du 8 mars 2001 précité :

- les jurys sont nommés, par le recteur de région académique ou son représentant, après consultation des établissements ;
- le président du jury, désigné par le recteur, appartient nécessairement à un corps d'enseignants-chercheurs, professeur des universités ou maître de conférences ou à un corps assimilé au sens de l'arrêté du 10 février 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres des commissions de spécialistes. Il ne peut exercer ses fonctions plus de cinq années consécutives au sein d'un même jury ;
- un vice-président, désigné aussi par le recteur, supplée le président en cas d'empêchement. Il devra, dans la mesure du possible, appartenir également à un corps d'enseignants-chercheurs ou assimilé ;
- il est recommandé que les jurys soient composés de personnels enseignants ou de personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences (les personnels administratifs ne relevant pas de ces conditions ne peuvent prétendre à la qualité de membre du jury). La participation de personnalités extérieures à l'école doit permettre de diversifier la composition du jury. En revanche, la participation des élèves aux jurys d'examen n'est pas envisageable car elle met en cause le principe d'impartialité du jury et d'égalité entre les candidats.

La composition et la date de réunion des jurys sont soumises au recteur de région académique ou son représentant au plus tard un mois avant la date prévue pour ladite réunion.

Le recteur de région académique ou son représentant assiste aux délibérations des jurys avec voix consultative en tant que garant de la légalité. Il transmet, le cas échéant, des observations sur le déroulement des jurys au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette pièce sera jointe au dossier dans le cadre de la procédure de renouvellement des autorisations à délivrer un diplôme visé.

Le procès-verbal signé par les membres du jury et la liste des étudiants proposés à l'admission et à l'obtention du diplôme sont adressés par le président du jury au recteur de l'académie au plus tard un mois après les délibérations.

#### Précisions :

- les décisions des jurys ne doivent pas comporter le terme "exclusion" : en effet, l'exclusion est une mesure qui constitue une sanction relevant d'une procédure disciplinaire distincte ;
- lorsque des activités sont réalisées en binôme, la contribution de chaque étudiant doit pouvoir être appréciée ; la décision de validation est prononcée à titre individuel, et peut être différente pour chacun des membres du binôme.

## **4 - Conditions de délivrance du diplôme**

- Préciser les modalités de délivrance du diplôme.
- Indiquer que le jury de diplôme établit la liste des élèves admis. Il soumet au recteur la liste des étudiants proposés à l'obtention du diplôme.

- Prévoir le cas des étudiants ne remplissant pas les conditions d'obtention du diplôme : ajournement, non délivrance.
- Les diplômes sont signés par le président de jury et le directeur de l'école ainsi que par le recteur de région académique qui y appose le visa de l'État.

Toute modification dans l'organisation des études doit se traduire de façon explicite dans le règlement pédagogique. Le règlement ainsi complété et actualisé est transmis au ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui apprécie la nature de la modification (par exemple, modification des conditions d'admission, réaménagement des contenus de formation, de l'organisation de la scolarité et des stages...). Si tel est le cas, la demande de modification pourra être soumise à un expert pour avis, par la Dgesip.

L'attention des établissements est également attirée sur le fait que les modifications apportées au règlement pédagogique du diplôme visé ne peuvent être **mises en œuvre qu'après l'accord du ministre chargé de l'enseignement supérieur** (département Dgesip A 1-5). En conséquence, il convient de soumettre la demande d'approbation des nouvelles dispositions **au minimum six mois avant la rentrée suivante ou avant la date prévue de leur mise en œuvre**. S'agissant des opérations de recrutement (règlement de concours), ce délai s'entend avant la 1<sup>ère</sup> phase du concours soit à la date prévue pour le dépôt des candidatures.

*Il est recommandé aux établissements d'être très vigilants dans l'élaboration de ce document, afin de ne pas présenter à l'approbation du ministre plusieurs modifications au cours de la période d'autorisation à délivrer le diplôme visé.*

**Rappel : en point 6 du présent Bulletin officiel, la maquette à respecter pour l'édition d'un diplôme visé.**

## 6. Maquette du diplôme visé

---

### Précisions sur la maquette

- Le format et la présentation de la maquette de diplôme doivent être obligatoirement respectés.
- Dans le cas où le nom du programme diffère de l'intitulé du diplôme porté sur l'arrêté, l'établissement devra le mentionner entre parenthèses et en italique à côté de ce dernier.
- La mention, dans les visas (Vu), du décret n°2001-295 du 4 avril 2001 modifié portant création de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion ne doit apparaître que pour les diplômes évalués par la CEFDG.

### Affichage d'un grade universitaire

- La mention « grade de master » et la référence dans les visas à l'article D 612-34 du Code de l'éducation ne sont requises que si le diplôme confère le grade de master à son titulaire, par arrêté, après évaluation nationale (de la CEFDG pour les formations de gestion)
- La mention « grade de licence » et la référence dans les visas à l'article D.612-32-1 du Code de l'éducation, ne sont requises que si le diplôme confère le grade de licence à son titulaire par arrêté, après évaluation nationale de la CEFDG pour les formations de gestion.

Au « Vu l'arrêté du ... autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur » Inutile de mentionner l'intitulé de l'arrêté dans son intégralité. Si le diplôme confère grade universitaire sa mention sous l'intitulé du diplôme et dans les visas suffisent.

S'agissant de la signature de l'autorité de l'État, dans les régions comportant plusieurs académies, les recteurs délégués ou d'académie qui auraient reçu délégation du recteur de région académique, à effet de signer les diplômes pour l'État, feront ajouter par les écoles ou ajouteront leur tampon : « **Par délégation, le recteur délégué / la rectrice déléguée** » ou « **Par délégation, le recteur / la rectrice d'académie** ».

- L'impression sur un papier dont le grammage serait trop proche d'une feuille A4 classique pouvant être utilisée pour une photocopie est à proscrire.
- La police utilisée pour le nom et/ou le logo de l'établissement ou du groupe, ne doit pas être plus importante que pour le nom du diplôme, du diplômé.
- Les signes distinctifs de l'intervention de l'État doivent rester lisibles et prééminents et le document ne devra pas être encombré de mentions complémentaires ou de logos relatifs à des organismes autres que l'établissement autorisé à délivrer le diplôme visé et éventuellement le groupe auquel il appartient (exemple : organismes d'accréditation nationale ou internationale).

**(cf. modèle de diplôme modifié ci-après)**

**Maquette du diplôme***Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement supérieur***République française**

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Établissement :** .....**Diplôme** *(intitulé conforme à l'arrêté portant autorisation à délivrer le diplôme visé)***Grade de licence / Grade de master** *(lorsqu'il est autorisé par arrêté ministériel)*

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L 443-2 et L 641-5,

**Vu le Code de l'éducation et notamment son article D 612-34 (lorsque le diplôme confère le grade de master),****Vu le Code de l'éducation et notamment son article D.612-32-1 (lorsque le diplôme confère le grade de licence),***(Vu le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 modifié portant création de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion) (si évalué par la CEFDG)*

Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique reconnus par l'État,

Vu l'arrêté du ... autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) né(e) le ... à ... a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du

"diplôme" *(intitulé conforme à l'arrêté portant autorisation à le délivrer).*Le diplôme de ... *(intitulé conforme à l'arrêté portant autorisation)* **(ajout du nom du programme le cas échéant)** est délivré, au titre de l'année universitaire .../....., à Mme, Mlle, ou M. ...**à qui est conféré le grade de licence / master (lorsque le diplôme confère le grade de licence ou de master par arrêté).**

Fait à ... , le ...

Le / La titulaire

Le responsable de la formation  
/ le chef d'établissement

Le président du jury

Le recteur / La rectrice de région  
académique, chancelier des universités

N° d'enregistrement :

**(Pour les établissements consulaires : chambre de commerce et d'industrie ou groupement interconsulaire)**